



OBSERVATOIRE DES PÊCHES CÔTIÈRES NOUVELLE-CALÉDONIE



► **Bilan statistique
annuel
de la pêche côtière
professionnelle de
Nouvelle-Calédonie**
Année 2021



PROTEGE



NOUVELLE-CALÉDONIE



Financé par
l'Union européenne



Pacific Community
Communauté
du Pacifique



NOUVELLE
CALÉDONIE



PROVINCE DES ÎLES



PROVINCE NORD



PROVINCE SUD



CPPNC
COMITÉ PROVINCIAL DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE
DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

► Citation

Ce rapport doit être cité comme suit :

PRIOUL F., CHAVANCE P. et LAPLANTE J-F. (2023). Bilan statistique annuel de la pêche côtière professionnelle de Nouvelle-Calédonie, Année 2021. Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie, Adecap Technopole, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. 56 pages.

► Remerciements

Les auteurs remercient les personnes ayant contribué à la réalisation de ce rapport, et plus particulièrement :

- > Pour la province Sud, Bernard Fao, Georges Guillaume, Caroline Ton, Julien Pagès
- > Pour la province Nord, Ambre Diazabakana, Yvy Dombal, Zacharie Moenteapo
- > Pour la province des Îles Loyauté, Billy Wapotro

Directrice de publication : Sylvia Cornu-Mercky, ADECAL Technopole | Rédaction : Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie

Crédits photos : Luen Lopue, Matthieu Juncker, Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie

Conception graphique : Push@Pull | Impression : Digiprint

Avant-propos

L'Observatoire des Pêches Côtières de Nouvelle-Calédonie a été créé en février 2020 à la demande des collectivités et avec l'appui des financements du Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE, 11^{ème} FED).

Géré par l'ADECAL Technopole, il est le guichet unique concernant les données et les informations relatives à la pêche côtière, à l'échelle de la Nouvelle Calédonie. Sa mission est de « Centraliser, produire, valoriser, communiquer sur les données de la pêche côtière, afin d'éclairer les décisions ». Son plan stratégique se décline en 3 objectifs :

1. Accéder, centraliser et exploiter les informations sur la pêche côtière.
2. Améliorer les connaissances utiles à la pêche côtière.
3. Communiquer sur la pêche côtière et animer le réseau d'acteurs.

Afin de faciliter la compréhension du secteur de la pêche professionnelle côtière et récifolagunaire¹ et de son évolution, l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie a publié pour la première fois en 2021 un bilan statistique détaillé des données de l'année 2019. Pour faciliter la collecte et les analyses des données de pêche professionnelle issues des 3 provinces, un outil informatique a été mis en place en 2021-2022, appelé « méta-infocentre ». Le bilan statistique présenté ici a été réalisé à l'aide du méta-infocentre et restitue les données 2021, ainsi que certaines données historiques.

Ce portrait de la filière est basé sur les éléments déclarés par les pêcheurs professionnels. Ceci doit être pris en considération pour toute interprétation.

Les informations synthétisées dans ce rapport sont diffusées en accord avec le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNMCP) en charge des statistiques des pêches en Nouvelle-Calédonie.

¹ Pour faciliter la lecture, « la pêche côtière et récifolagunaire » sera simplement désignée par « la pêche côtière ».

Synthèse et chiffres clés

Les résultats présentés dans le cadre de cet ouvrage sont issus de la collecte des données déclarées par la filière de la pêche professionnelle côtière des trois provinces calédoniennes, pour l'année 2021. En général, les données de l'année n sont disponibles au sein des provinces en cours d'année $n+1$.

En 2021-2022, l'Observatoire des pêches côtières s'est doté d'un outil informatique, le « méta-infocentre », pour faciliter la collecte et l'analyse des données provinciales. Ce bilan 2021 de la filière est alimenté à partir des données traitées par le « méta-infocentre ». Il actualise, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, les indicateurs clés produits dans le cadre de la première édition du bilan statistique de la pêche côtière professionnelle (année 2019). Ces indicateurs simples seront utiles pour suivre l'évolution de l'activité de pêche professionnelle, selon des composantes halieutiques et économiques.

Les résultats présentés sont issus des carnets de pêches fournis par **281 pêcheurs** en province Sud et Nord, couplés aux données transmises par chacun des trois points centralisant les achats de produits marins en province des Îles Loyauté.

 **447** patrons pêcheurs
côtiers professionnels
en Nouvelle-Calédonie
► dont **398** pratiquent la pêche embarquée
► et **49** la pêche à pied (ce type d'autorisation
n'existant qu'en province Nord)

La pêche embarquée est pratiquée à **75 % par des hommes** et **25 % par des femmes**. La pêche à pied, quant à elle, est pratiquée de façon équivalente par les hommes et les femmes. La pyramide des âges met en évidence une filière plutôt âgée, peu importe le genre, avec **une médiane de 51 ans**, équivalente pour les hommes et pour les femmes. La flottille se caractérise par **une majorité (81 %) de navires en aluminium** dont près de la moitié est inférieure à 4,7 mètres.

La production globale déclarée en 2021 est de **832 tonnes de produits marins**, en équivalent poids entier (EPE), soit une baisse de 2,6 % par rapport à 2020. Cette production est répartie à 60 % en province Sud, 38 % en province Nord et 2 % en province des Îles Loyauté. La catégorie des poissons récifo-lagonaires représente 61 % de ce volume de production, tandis que les holothuries en représentent 21 %. Associé à cette production, **le chiffre d'affaires global déclaré est de**



© Luen Lopue

594 MF pour 2021 (relativement stable par rapport aux 607 MF de 2020 et 596 MF de 2019). La catégorie des poissons récifo-lagonaires représente 52 % et les crustacés 21 % de ce chiffre d'affaires.

La filière peut également être décrite par certains indicateurs clés tels que : **12 108 jours de mer déclarés**, un niveau de capture moyen de **66,5 kg par jour de mer**, des **débarquements annuels moyens par pêcheur de 2,8 tonnes** de produits marins, une consommation moyenne de **1,1 L de carburant par kg de produit marin pêché**, ainsi qu'un **chiffre d'affaires moyen à la première vente de 985 CFP par kg de produit marin pêché**.

Ce rapport fournit pour la troisième année consécutive des éléments détaillés sur l'activité de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie. Produire ces synthèses et suivre l'évolution des indicateurs dans le temps contribueront à renforcer la structuration de la filière, et éclairer les instances publiques qui œuvrent à la gestion des pêches.

Sommaire

© Matthieu Juncier



© Luen Lopue



1. Organisation de la pêche côtière professionnelle..... 11

1.1. Les professionnels de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie	11
▶ Pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle	11
▶ Caractéristiques de la population des professionnels de la pêche côtière.....	11
Genre	11
Classes d'âge	12
1.2. Autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées en Nouvelle-Calédonie	13
▶ Autorisation de pêche côtière professionnelle provinciale	13
▶ Autorisations de pêche spécifique et spéciale	14
1.3. Flotte de pêche côtière en Nouvelle-Calédonie	15
▶ Navires de pêche côtière professionnelle	15
Typologie des navires	16
> Matériaux	16
> Longueur	16
1.4. Répartition des pêcheurs professionnels et des tailles de navire par grandes zones de pêche.....	17

2. Production déclarée de la pêche côtière professionnelle . 19

2.1. Production globale et historique	19
2.2. Production par catégorie d'espèces et évolution	19
2.3. Production au niveau spécifique	21
▶ Evolution de la production des principales espèces débarquées	21
2.4. Production par grande zone de pêche	22



3. Données économiques déclarées de la pêche côtière professionnelle	23
3.1. Chiffre d'affaires global et historique	23
3.2. Chiffre d'affaires par catégorie d'espèce et évolution	24
3.3. Chiffre d'affaires au niveau spécifique	25
▶ Evolution du chiffre d'affaires des principales espèces débarquées	25
3.4. Chiffre d'affaires par grande zone de pêche	26
3.5. Prix de première vente et prix au consommateur (marché de Moselle)	27
▶ Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production	27
▶ Focus holothuries : classement des espèces en fonction de leur valeur : CITES, haute, moyenne, faible et indéterminée	27
▶ Comparaison prix de première vente et prix consommateur final	28
3.6. Zoom sur la consommation et l'aide au carburant	29
4. Caractérisation de la flotte de pêche professionnelle côtière par métier	30
4.1. Métier "filet à poissons récifo-lagonaires"	32
4.2. Métier "main / plongée aux holothuries"	34
4.3. Métier "ligne à main aux poissons récifo-lagonaires"	36
4.4. Métier "nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers"	38
4.5. Métier "main / plongée aux langoustes"	40
4.6. Métier "main / plongée aux mollusques"	42
4.7. Métier "moulinet aux poissons profonds"	44
4.8. Métier "traîne aux poissons du large"	46
5. Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle	48
5.1. Effort de pêche	48
5.2. Capture par unité d'effort	49
5.3. Facteurs économiques	49
5.4. A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie	49
6. Conclusion et perspectives	50
Annexes	51

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de patrons pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie.....	11
Tableau 2 : Nombre d'autorisations de pêche côtière professionnelle délivrées en Nouvelle-Calédonie. En province Nord, (N) correspond aux autorisations de pêche embarquée et (P), à pied.....	13
Tableau 3 : Nombre d'autorisations de pêche spécifique/spéciale délivrées en Nouvelle-Calédonie.....	15
Tableau 4 : Nombre de navires inscrits à la pêche côtière professionnelle.....	15
Tableau 5 : Volumes de captures (tonnes EPE) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province (les % de poids totaux sont donnés par rapport à la production totale à savoir 832,1 tonnes).....	20
Tableau 6 : Informations sur l'aide au carburant et la consommation réalisée par la pêche côtière professionnelle en 2021.....	29
Tableau 7 : Volume de captures par métier (en bleu les principaux métiers).....	30
Tableau 8 : Chiffre d'affaires par métier (en bleu les principaux métiers).....	30
Tableau 9 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021.....	32
Tableau 10 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021.....	34
Tableau 11 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021.....	36
Tableau 12 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021 (pêcheurs à pieds (a), pêcheurs embarqués (b)).....	38
Tableau 13 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021.....	40
Tableau 14 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021 (pêcheurs à pieds (a), pêcheurs embarqués (b)).....	42
Tableau 15 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021.....	44
Tableau 16 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021.....	46
Tableau 17 : Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle en 2021 pour chaque province et pour l'ensemble du territoire. La colonne Général affiche la somme des colonnes pour les deux premiers indicateurs, et la moyenne pour les indicateurs suivants.....	48
Tableau 18 : Volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces principalement pêchées par catégorie par province en 2021.....	51
Tableau 19 : Chiffre d'affaires (CA) et prix moyen à la première vente (CFP) des espèces principalement pêchées par catégorie par province en 2021.....	53

Liste des Figures

Figure 1 : Répartition de la population des pêcheurs à pied (à gauche) et des pêcheurs embarqués (à droite) selon le genre.....	12
Figure 2 : Répartition de la population des pêcheurs embarqués selon le genre par province	12
Figure 3 : Pyramide des âges de la population de pêcheurs côtiers professionnels des provinces Sud et Nord (à gauche pour les femmes, à droite pour les hommes). Les médianes sont représentées en vert.....	13
Figure 4 : Evolution du nombre d'autorisations délivrées par les provinces de Nouvelle-Calédonie (10 dernières années).....	14
Figure 5 : Répartition des navires selon leur matériau de fabrication en Nouvelle-Calédonie.....	16
Figure 6 : Classes de taille des navires autorisés à la pratique de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie....	16
Figure 7 : Répartition des pêcheurs professionnels et des nombres et tailles de navire par grandes zones de pêche.....	17
Figure 8 : Evolution de la production totale déclarée (tonnes EPE) de la pêche côtière professionnelle sur les dix dernières années, ventilée par province	19
Figure 9 : Répartition des volumes de captures déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province (camemberts à gauche) et évolution de la production déclarée de la pêche côtière professionnelle (en tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées par province, sur les cinq dernières années (histogrammes à droite).....	20
Figure 10 : Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées, par catégorie et par province, de 2017 à 2021	21
Figure 11 : Volume de production global (histogramme de gauche) et volume de production des espèces principalement pêchées (histogramme de droite) pour chaque grande zone de pêche et pour chacune des provinces.....	22
Figure 12 : Evolution du chiffre d'affaires (CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle calédonienne	23
Figure 13 : Evolution du chiffre d'affaires (en M francs CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle pour les trois provinces sur les cinq dernières années.....	24
Figure 14 : Evolution du chiffre d'affaires déclaré (en M francs CFP) issu des principales espèces débarquées, par province, de 2017 à 2021.....	25
Figure 15 : Chiffre d'affaires global (histogrammes de gauche) et chiffre d'affaires issu des espèces principalement pêchées (histogrammes de droite) pour chaque grande zone de pêche et pour chacune des provinces.....	26
Figure 16 : Evolution du prix de première vente annuel moyen par catégorie de captures entre 2012 et 2021.....	27
Figure 17 : Prix de première vente moyen (XPF/kg en EPE) des principales espèces d'holothuries pêchées (moyenne sur les 3 dernières années 2019, 2020, 2021).....	28
Figure 18 : Evolution du prix de première vente annuel moyen (XPF/kg en EPE) selon la valeur des espèces d'holothuries entre 2012 et 2021.....	28
Figure 19 : Comparaison des prix de première vente et prix consommateur relevé au marché de Moselle en 2021	29
Figure 20 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021 .	32
Figure 21 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021.....	33

Figure 22 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021	34
Figure 23 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021	35
Figure 24 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021	36
Figure 25 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021	37
Figure 26 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021	38
Figure 27 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021	39
Figure 28 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021	40
Figure 29 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021	41
Figure 30 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021.....	42
Figure 31 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021	43
Figure 32 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021 ...	44
Figure 33 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021	45
Figure 34 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021	46
Figure 35 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021	47
Figure 36 : Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Sud sur les dix dernières années	55
Figure 37 : Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Nord sur les dix dernières années.....	55

Considérations sur l'analyse des informations collectées

► Procédure de collecte et nature des données

Pour la province Sud et la province Nord, les pêcheurs professionnels détenteurs d'une autorisation de pêche remplissent leurs obligations réglementaires, notamment par la remise de leurs carnets de pêche, qui regroupent les informations de l'ensemble des campagnes de l'année. Pour chaque campagne, en principe, une fiche de pêche est renseignée, compilant les informations relatives à l'activité, telles que les jours et les zones de pêche, le volume de captures par espèce, le chiffre d'affaires par espèce ainsi que les frais d'exploitation. Les déclarations de capture de l'année n sont retournées au service compétent en début d'année n+1, au moment du renouvellement des autorisations de pêche. L'ensemble de ces informations est saisi informatiquement en début d'année n+1, dans les bases de données pêche des provinces Sud et Nord. Ces bases de données alimentent le méta-infocentre de l'Observatoire des pêches.

Pour la province des Îles Loyauté, les données déclarées sont issues de trois structures, localisées sur chacune des 3 îles : l'Unité de Conditionnement des Produits de la Mer (UCPM) de Lifou, l'UCPM d'Ouvéa et l'association des pêcheurs de Maré. Les captures qui ne transitent pas par ces 3 structures n'ont pas pu être répertoriées, à l'exception de quelques fiches de pêche restituées par des pêcheurs de Lifou. En 2021, la province Sud a mis son application de collecte de données de pêche à disposition de la province des Îles Loyauté pour y importer et y héberger ses données, qui ont également été intégrées dans le méta-infocentre.

Les services provinciaux et l'Observatoire des pêches côtières collaborent en continu avec les pêcheurs professionnels pour améliorer les fiches de pêche, plus spécifiquement la précision des renseignements, l'harmonisation des données et la cohérence lors de la saisie.

► Couverture de collecte

Deux notions sont définies :

► **Taux de couverture** : Pourcentage des pêcheurs ayant rendu leurs fiches de pêche pour l'année concernée = nombre de carnets rendus / nombre de carnets délivrés

► **Taux de renouvellement** : Proportion de pêcheurs ayant une autorisation en année n, qui possédaient déjà une autorisation en année n-1



76 %
Taux de couverture

83 %
Taux de renouvellement



54 %
Taux de couverture

70 %
Taux de renouvellement



Sans dispositif de collecte systématique des carnets de pêche en 2021, le taux de couverture n'est pas évalué.

1. Organisation de la pêche côtière professionnelle

© Mathieu Juncker

1.1. Les professionnels de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie

► Pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle

La Nouvelle-Calédonie compte 447 patrons pêcheurs professionnels inscrits à la pêche côtière soit 21 pêcheurs professionnels de moins qu'en 2020, déclarés sur le territoire : 398 pêcheurs embarqués répartis sur les trois provinces et 49 pêcheurs à pied (4 pêcheurs à pied professionnels de plus

qu'en 2020) pour la province Nord, seule province où la pêche à pied est formalisée (Tableau 1). Par ailleurs, la province Sud comptabilise 75 matelots, les autres provinces ne disposent pas de suivi précis des membres d'équipage. Le nombre total de pêcheurs professionnels répertoriés s'élève ainsi à 543.

> **Tableau 1** : Nombre de patrons pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie

Province	Nb patrons pêcheurs embarqués	Nb patrons pêcheurs à pied	Nb total patrons pêcheurs
P. Iles	38	0	38
P. Sud	121	0	121
P. Nord	239	49	288
Total	398	49	447

► Caractéristiques de la population des professionnels de la pêche côtière

Le traitement des données de genre et d'âge a été réalisé pour les pêcheurs embarqués ou les pêcheurs à pied déclarés uniquement (excluant les membres d'équipage), pour lesquels ces informations sont disponibles.

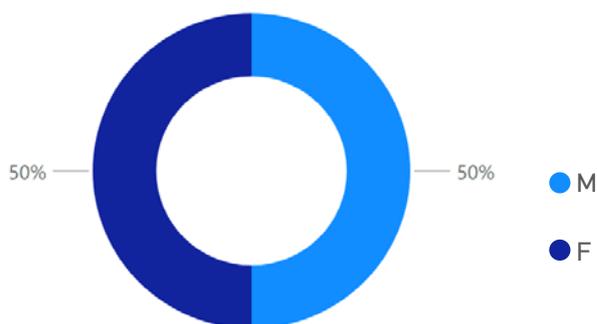
► Genre

Au sein de la population de pêcheurs professionnels inscrits à la pêche côtière, tout type de pêche confondu, le ratio relatif au genre est largement en faveur des hommes, soit 76 % d'hommes et 24 % de femmes. La figure 1 présente le ratio pour la pêche embarquée et la pêche

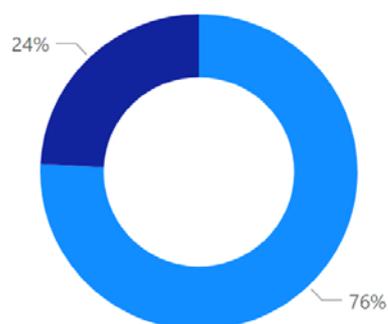
à pied (province Nord uniquement). Il apparaît que cette dernière est désormais pratiquée de manière équitable par les hommes et les femmes en 2021, alors que le ratio était largement en faveur des femmes (72%) en 2020.

> Figure 1 : Répartition de la population des pêcheurs à pied (à gauche) et des pêcheurs embarqués (à droite) selon le genre

Pêcheurs à pied - Province Nord

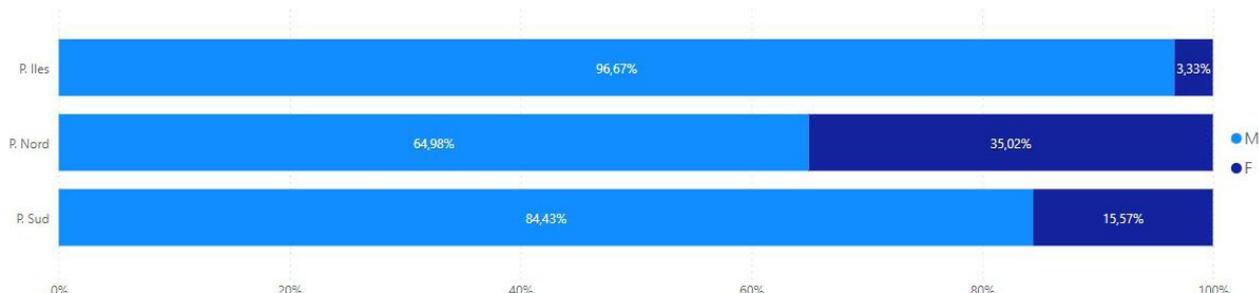


Pêcheurs embarqués - Nouvelle Calédonie



La répartition des genres des pêcheurs embarqués diffère entre provinces (figure 2), avec une proportion beaucoup plus importante d'hommes que de femmes en province des Îles et province Sud, par rapport à la province Nord.

> Figure 2 : Répartition de la population des pêcheurs embarqués selon le genre par province



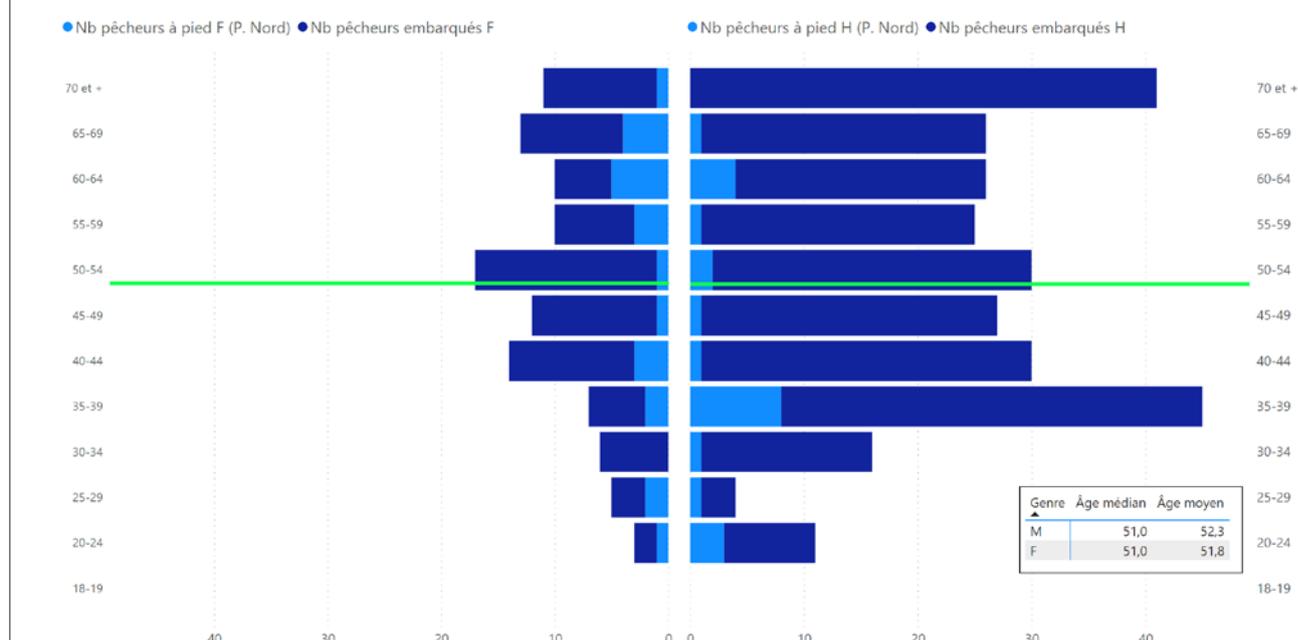
► Classes d'âge

Pour les provinces Sud et Nord, 94 % des pêcheurs dont l'âge est connu ont plus de 30 ans. Chez les hommes, 53 % des effectifs ont plus de 50 ans. Le nombre d'individus par classe d'âge est relativement bien réparti entre 35 ans et 70+ avec un pic dans ces deux extrêmes, la moyenne d'âge est égale à 52 ans (figure 3). Chez les femmes, le nombre d'individus par classe d'âge est globalement moins uniforme. Le groupe entre 40 ans et 70+ représente 83 % de l'effectif total des femmes exerçant la pêche côtière professionnelle. La moyenne d'âge des femmes est également de 52 ans. La médiane est de 51 ans, équivalente pour les hommes et pour les femmes. Les données relatives à l'âge ne sont pas disponibles en 2021 pour la province des Îles Loyauté. Les quelques données collectées indiquent une majorité de pêcheurs dans des classes d'âge plus jeunes que pour les autres provinces.



© Luven Lapue

> Figure 3 : Pyramide des âges de la population de pêcheurs côtiers professionnels des provinces Sud et Nord (à gauche pour les femmes, à droite pour les hommes). Les médianes sont représentées en vert.



1.2. Autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées en Nouvelle-Calédonie

► Autorisation de pêche côtière professionnelle provinciale

Les autorisations délivrées par l'ensemble des trois provinces pour la pratique de la pêche professionnelle côtière sont au nombre de 498, réparties comme indiqué dans le tableau 2.

> Tableau 2 : Nombre d'autorisations de pêche côtière professionnelle délivrées en Nouvelle-Calédonie. En province Nord, (N) correspond aux autorisations de pêche embarquée et (P), à pied

Province	Nb autorisations
P. Sud	150
P. Nord	311
N	262
P	49
P. Iles	37
Total	498

Les autorisations sont délivrées au pêcheur professionnel détenteur d'une entreprise de pêche enregistrée au répertoire d'identification des entreprises RIDET. Pour la pêche embarquée, une autorisation est délivrée pour chaque navire armé que le pêcheur possède. Seule la province Nord délivre des autorisations pour la pratique professionnelle de la pêche à pied.

La figure 4 présente l'évolution du nombre d'autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées par les provinces ces dix dernières années.

En province Nord, le nombre d'autorisations de pêche embarquée a suivi une tendance globalement haussière jusqu'en 2021 malgré de fortes fluctuations ces dix dernières années, avec un minimum de 149 atteint en 2013 et un maximum en 2019 (270 autorisations de pêche embarquée + 48 autorisations de pêche à pied). A noter qu'une nouvelle base de données a été mise en place en 2014, conduisant à une perte partielle de données sur les années antérieures. En 2021, 262 autorisations ont été délivrées, 8 de moins que l'an passé. La délivrance d'autorisations de pêche à pied, débutée en 2018, est devenue obligatoire en 2019 (48 autorisations). En 2021, 49 autorisations de pêche à pied ont été délivrées, 4 de plus qu'en 2020.



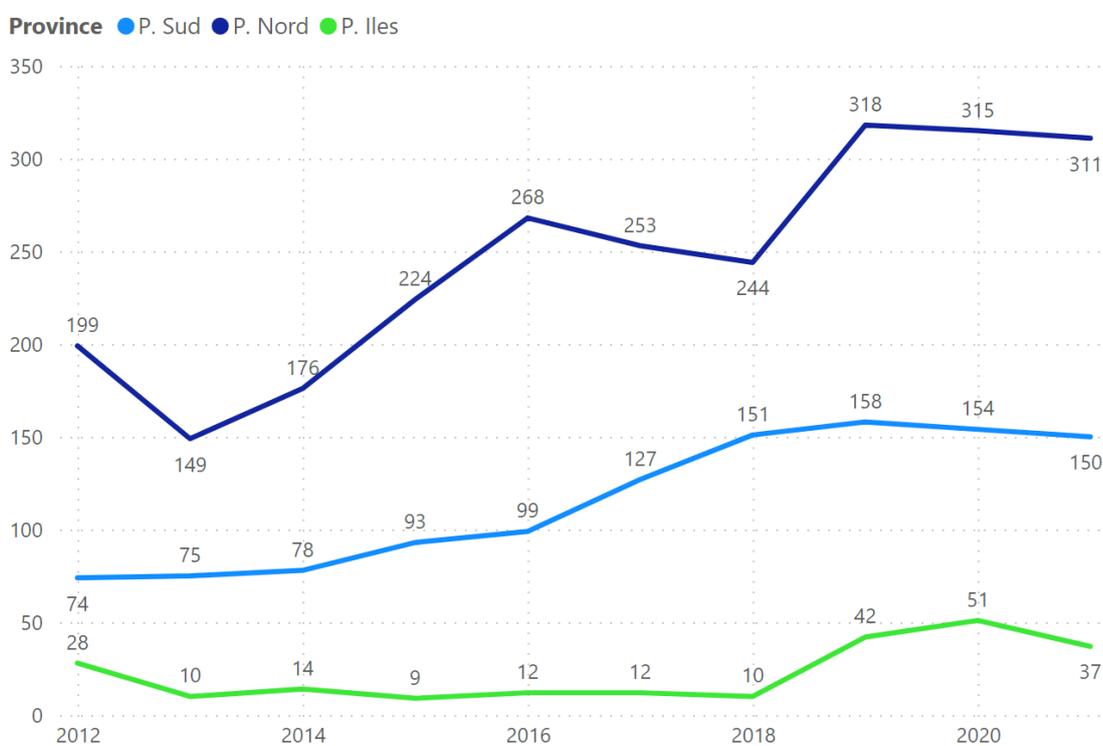
En province Sud, le nombre d'autorisations de pêche a augmenté progressivement entre 2012 et 2016, passant de 74 à 99. L'augmentation a été plus marquée de 2017 à 2019, où le maximum de 158 autorisations a été atteint. En 2021, le nombre d'autorisation de pêche délivré est de 150. Les nouveaux demandeurs sont issus de créations d'entreprises soutenues financièrement par la province, des secteurs du bâtiment et du nickel en crise, et correspondent à des pêcheurs de crabes de la Zone Côtière Ouest dont l'autorisation a été régularisée.

En province des Îles Loyauté, les données sont parcellaires jusqu'en 2019, année où les pêcheurs ont été répertoriés de manière exhaustive, à la demande de l'Observatoire des pêches côtières (73 autorisations). En 2021, le nombre d'autorisations s'élève à 37 contre 51 en 2020.



© Matthieu Juncker

> **Figure 4** : Evolution du nombre d'autorisations délivrées par les provinces de Nouvelle-Calédonie (10 dernières années).



► Autorisations de pêche spécifique et spéciale

Les autorisations de pêche spécifique (province Sud) et spéciale (province Nord) pour la pêche embarquée et la pêche à pied constituent par leur contingentement un outil de régulation de l'accès à la ressource. Elles concernent les espèces d'intérêt pour lesquelles un suivi particulier de l'activité de pêche a été jugé nécessaire. Ces espèces peuvent faire l'objet de restrictions quantitatives définies par un effort global de pêche ou un total admissible de capture (TAC). Délivrées par la province Sud et la province Nord, elles sont au nombre de 884 pour la pêche embarquée (tableau 3). La province Nord délivre également des autorisations spéciales pour la pratique de la pêche à pied. Celles-ci concernent cinq

espèces et sont au nombre de 62 (crabe de palétuvier : 38, holothurie : 9, mullet : 12, troca : 3, aiguillette : 0). Le dispositif des autorisations spéciales n'existe pas en province des Îles Loyauté.

Un pêcheur professionnel, embarqué ou à pied, peut détenir grâce à son autorisation de pêche côtière plusieurs autorisations de pêche spécifiques. Par exemple, un pêcheur à pied en possession d'une autorisation provinciale peut détenir une autorisation de pêche spécifique « crabes de palétuvier » et une autorisation de pêche spécifique « trocas ».

Dans le tableau 3, lorsqu'aucun chiffre n'apparaît dans une cellule, cela signifie qu'aucune autorisation spécifique ou spéciale n'est délivrée par la province correspondante.

Lorsque le chiffre est de zéro, l'autorisation spécifique ou spéciale peut être délivrée par la province correspondante mais aucune ne l'a été pour l'année concernée.

> **Tableau 3** : Nombre d'autorisations de pêche spécifique/spéciale délivrées en Nouvelle-Calédonie.

Pêcherie spécifique	P. Sud	P. Nord	Total
Juveniles langoustes destinés à l'aquaculture	0		0
Juveniles huitre destinés à l'aquaculture	1		1
Sardines et Anchois		1	1
Organismes marins d'aquarium	2	0	2
Poisson du large		2	2
Aiguillettes		18	18
Bénitiers	29		29
Maquereaux		29	29
Vivaneaux / Poissons profonds	28	55	83
Mulets		118	118
Trocas	47	113	160
Holothuries	50	126	176
Crabes	88	174	262
Total	245	636	881



© Luen Lopue

Création du statut du patron pêcheur

Attendu par les pêcheurs côtiers professionnels, le statut de patron pêcheur a été créé par la délibération n° 122 du 30 décembre 2020 assortie d'un arrêté d'application adopté le 20 avril 2021 par le la gouvernance de la profession au même titre que le statut d'agriculteur. Il est le fruit de la concertation entre la Confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie et le gouvernement. Il permet de créer un corpus de professionnels avec lesquels la Nouvelle-Calédonie peut engager les travaux de

structuration de la profession à l'échelle du pays. Ce statut est valable trois ans à l'issue desquels le professionnel doit faire une demande de renouvellement. Cependant, chaque année, pour maintenir leur statut, les pêcheurs doivent justifier des mêmes obligations que lors de sa délivrance. Les détenteurs du statut de patron pêcheur sont éligibles à l'exonération de TGC sur des produits et équipements nécessaires à leur activité (filets, hameçons, bouées de sauvetage etc.).

1.3. Flotte de pêche côtière en Nouvelle-Calédonie

► Navires de pêche côtière professionnelle

Les provinces délivrent des autorisations de pêche professionnelle à des pêcheurs pour l'exploitation d'un ou de plusieurs navires. L'armement de ces navires à l'échelle du territoire est matérialisé par la délivrance d'un permis de navigation et d'un rôle d'équipage.



404

navires liés à une autorisation de pêche provinciale en Nouvelle-Calédonie
soit une diminution de 55 unités par rapport à 2020

> **Tableau 4** : Nombre de navires inscrits à la pêche côtière professionnelle

Province	Nb navires
P. Sud	143
P. Nord	253
P. Iles	8
Total	404

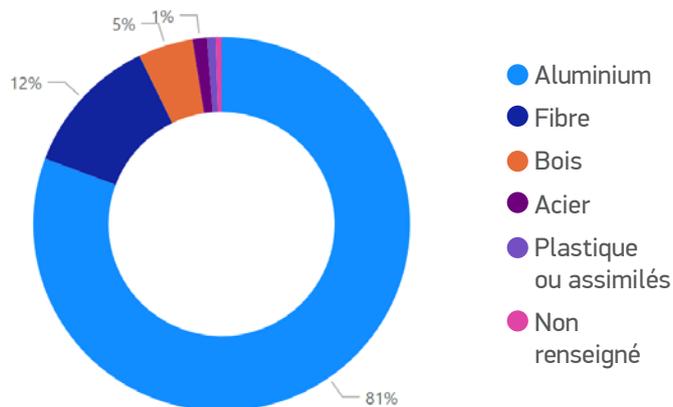
► Typologie des navires

> Matériaux

Plus des trois quarts des embarcations professionnelles de Nouvelle-Calédonie sont en aluminium (81 %). Le reste constitue un panel de navires majoritairement en fibre (12 %) ou en bois (5 %). On trouve également dans une moindre mesure des navires en acier et en plastique ou assimilés (2%). Pour 0,5 % des navires professionnels, l'information est manquante.

Globalement, cette répartition par pays (figure 5) est similaire à la répartition qui existe au niveau de chaque province. La dominance de l'aluminium reflète l'offre locale des vendeurs de bateaux ; elle est expliquée par la rusticité et la facilité d'entretien de ce matériau.

> Figure 5 : Répartition des navires selon leur matériau de fabrication en Nouvelle-Calédonie



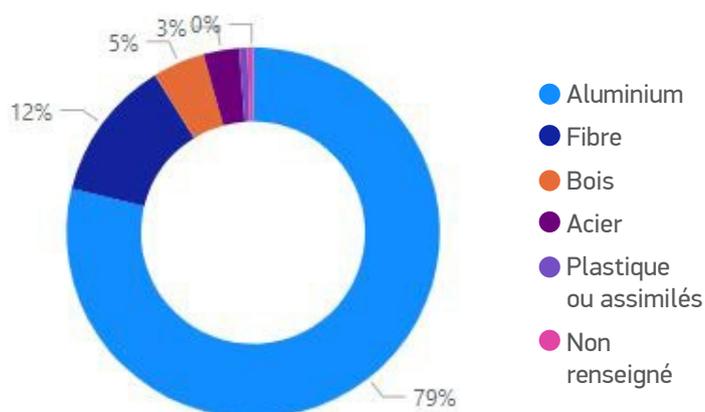
> Longueur

Les classes de tailles des navires ont été définies en cohérence avec le règlement 227, applicable aux navires relevant de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, relatif aux navires à usage professionnel (NUP) de longueur inférieure ou égale à 12 m, validé en commission régionale de sécurité en 2014 (Direction des Affaires Maritimes de Nouvelle-Calédonie). La majeure partie des navires de la pêche professionnelle côtière (69 %) a une taille inférieure à 6 m. Le reste des navires se situe entre 6 et 7 m (16 %), et au-delà de 7 m (14 %). Pour seulement 1 % des navires professionnels, la catégorie de taille n'est pas renseignée. Les bateaux de pêche de plus de 12 m sont interdits dans les eaux provinciales, sauf régime dérogatoire.

Les gammes de tailles choisies par les pêcheurs découlent essentiellement des conditions de navigation et bathymétriques du lagon ou de la zone de pêche considérée selon les limites fixées par les catégories de navigations.

A l'échelle provinciale, la province Sud présente une flotte dont la part des navires de grande taille est plus importante que celle de la province Nord avec 20 % de navires dont la taille est supérieure ou égale à 7 mètres. En province des Îles Loyauté, les données relatives à l'enregistrement des navires semblent sous-estimées, seulement 8 navires sont répertoriés.

> Figure 6 : Classes de taille des navires autorisés à la pratique de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie



© OFPC

1.4. Répartition des pêcheurs professionnels et des tailles de navire par grandes zones de pêche

Pour représenter la pêche professionnelle d'une façon homogène et cohérente à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, l'OPC a proposé d'utiliser une représentation par grandes zones géographiques. Ce mode de représentation permet également, en attendant les effets de l'amélioration engagée de la qualité des données issues des fiches de pêche, de s'affranchir d'une part des différents formats de zonage de pêche des provinces et d'autre part de l'imprécision des certaines données déclarées.

La carte (figure 7) présente en parties colorées les grandes zones de pêche côtière selon un découpage territorial basé sur les Entités Territoriales Homogènes de la province Nord qui correspondent à des bassins d'emploi et sont des regroupements de communes qui ont des affinités économiques, démographiques et socio-économiques. Leurs équivalents en province Sud s'articulent autour des zones Patrimoine mondial UNESCO (Grand Lagon Sud et Zone Côtière Ouest).

En province Nord :

- > Espace de l'Ouest : Voh + Koné + Pouembout + Poya
- > Grand Nord : Kaala-Gomen + Koumac + Bélep + Poum + Ouégoa + Pouébo
- > Sud Minier : Houailou + Canala + Kouaoua
- > Côte Océanienne : Hienghène + Touho + Poindimié + Ponérihouen

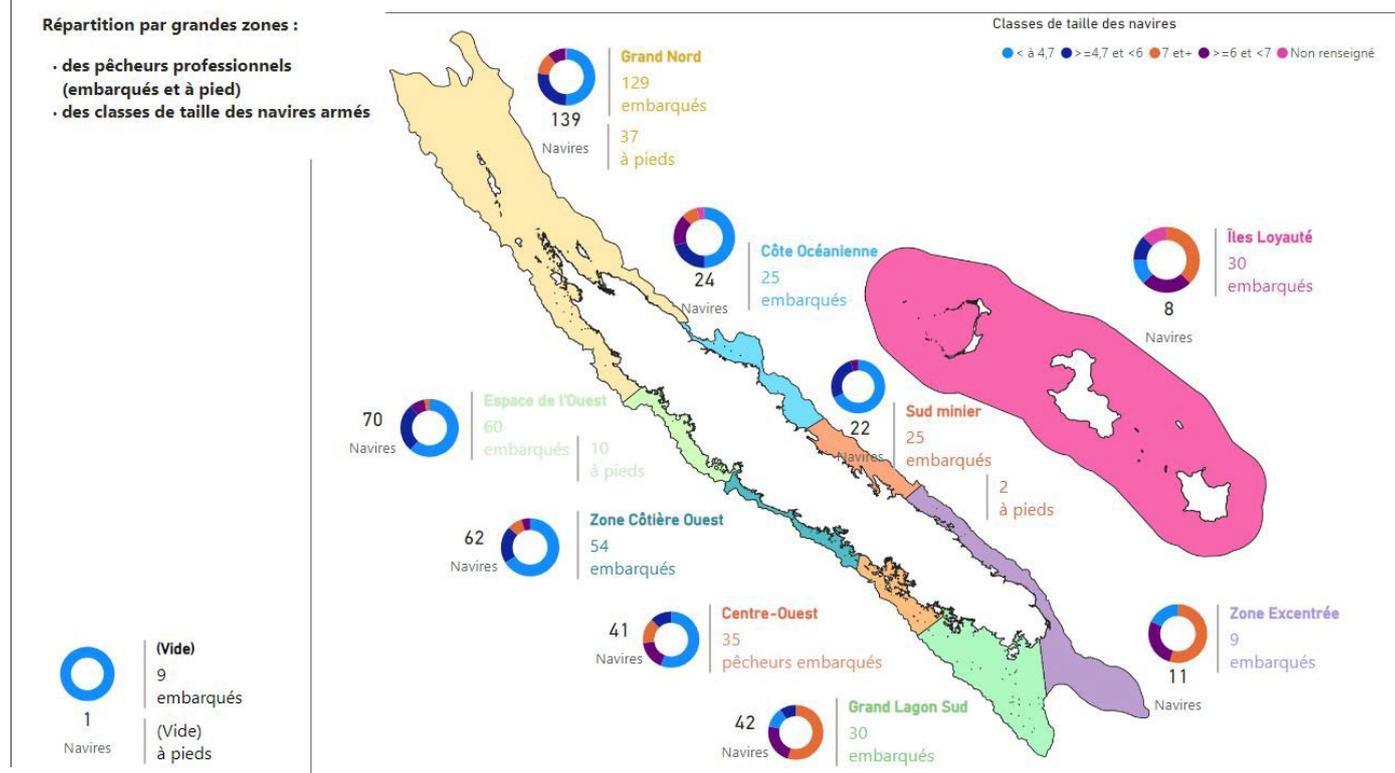
En province Sud :

- > Zone Côtière Ouest : Bourail + La Foa + Moindou
- > Centre-Ouest : Boulouparis + Dumbéa + Paita
- > Grand Lagon Sud : Mont-Dore + Noumea
- > Zone Excentrée : Île des Pins + Touho + Yate

En province des Îles Loyauté :

- > Un grand ensemble qui peut être fractionné par Îles Loyauté (Maré, Lifou et Ouvéa)

> Figure 7 : Répartition des pêcheurs professionnels et des nombres et tailles de navire par grandes zones de pêche



La carte fait également figurer le nombre de pêcheurs professionnels embarqués et à pied par grande zone de pêche. Le décalage avec les chiffres du tableau 1 s'explique par le fait que pour certains pêcheurs, aucun ETH n'est, à ce jour, associée. Leur nombre est indiqué dans le graphique en marge intitulé "vide".

Le Grand Nord apparaît clairement comme la zone de pêche avec le plus grand nombre de pêcheurs possédant une autorisation, à la fois pour la pêche embarquée et la pêche à pied.

Il est à noter que la typologie des navires est différente selon les zones de pêche, les navires les plus grands étant

privilegiés dans le sud du territoire et aux Îles Loyauté (proportion plus importante).

Arbitrages méthodologiques pour la ventilation des captures par grandes zones de pêche

A ce jour, la structure des données saisies dans les fiches de pêche ne permet pas de ventiler les captures par grandes zones. En effet, les fiches de pêche sont structurées autour d'une campagne de pêche. C'est à cette échelle qu'elles indiquent le nombre de jours de pêche, les zones de pêches fréquentées et les captures réalisées, par espèce ou produit. Il n'est donc pas possible de savoir précisément de quelle(s) zone(s) de pêche spécifique provient une espèce ou un produit capturé, ni le temps de pêche spécifique alloué à sa capture.

En attendant une amélioration de la précision des fiches de pêche (en cours avec de premières applications dès 2023), deux options méthodologiques ont été envisagées pour représenter les captures réalisées par les pêcheurs professionnels par grande zone :

> Répartir équitablement toutes les captures d'une campagne sur l'ensemble des zones de pêche fréquentées au cours de cette campagne. Sachant que les stratégies de pêche privilégient les zones les plus propices pour la capture de chaque espèce ou

produit, cette méthode est discutable et peut amener à des interprétations non conformes à la réalité de la pêcherie.

> Ne pas effectuer de répartition des captures et considérer la commune de résidence du pêcheur, en estimant qu'un pêcheur d'une commune pêche très majoritairement dans la grande zone à laquelle sa commune appartient. Cette méthode génère des imprécisions (certains pêcheurs pouvant réaliser une partie de leurs captures dans un autre ETH que celui de sa commune de résidence) jugées cependant plus acceptables.

L'OPC a fait le choix de réaliser cette répartition à partir de la commune de résidence du pêcheur.

Depuis 2023, le format des nouvelles fiches de pêche en province Sud incite à renseigner la zone de pêche pour chaque espèce ou produit capturé. Des requêtes par grandes zones de pêche pourront être réalisées à partir de ces données. Ce format sera également déployé en province Nord à partir de 2024.



© Luen Lopue

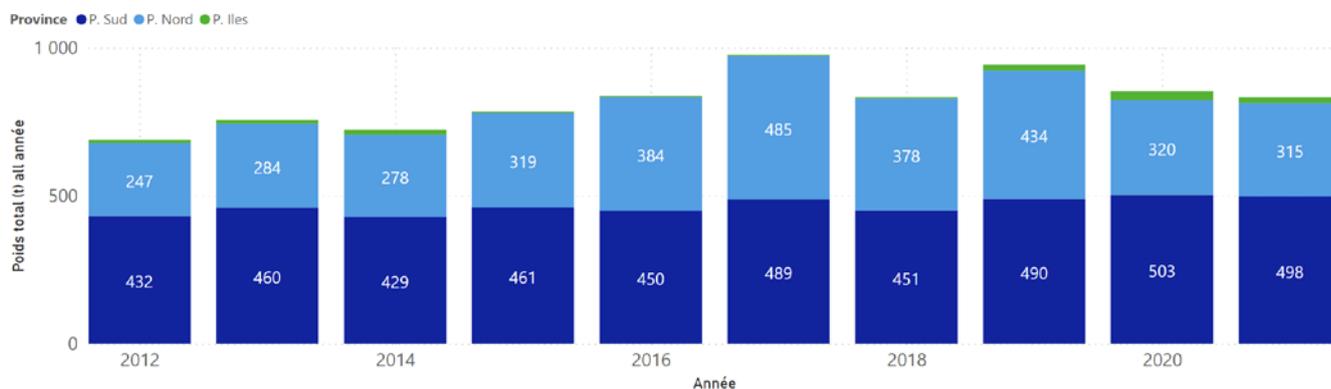
2. Production déclarée de la pêche côtière professionnelle

2.1. Production globale et historique

Les volumes de captures issus des obligations déclaratives compilées par l'ensemble des provinces sont présentés en tonnes EPE (équivalent poids entier) et en poids frais pour les holothuries. La production déclarée annuelle globale a fluctué entre 690 tonnes, la production minimale déclarée en 2012,

et un peu moins de 1000 tonnes en 2017 (figure 8). En 2021, la production de la pêche côtière calédonienne déclarée est de 832 tonnes EPE, issues à 60 % de la province Sud, à 38 % de la province Nord et à 2 % de la province des Îles Loyauté.

> Figure 8 : Evolution de la production totale déclarée (tonnes EPE) de la pêche côtière professionnelle sur les dix dernières années, ventilée par province



2.2. Production par catégorie d'espèces et évolution

Le tableau 5 et la figure 9 présentent la répartition des volumes de captures déclarés par les trois provinces selon les grandes catégories d'espèces ciblées en 2021.

Les informations déclarées par la province des Îles Loyauté proviennent de trois structures distinctes sur les 3 îles, qui ne commercialisent pas les holothuries ni les mollusques. Ceci explique en partie l'absence de volumes pour ces catégories.

Les captures de poissons récifo-lagonaires et d'holothuries constituent la majeure partie des prises débarquées en

province Sud et Nord, correspondant à 82 % de l'ensemble des volumes prélevés. La production déclarée de la province des Îles Loyauté est constituée essentiellement de poissons profonds et récifo-lagonaires.

Les volumes de captures présentés sont sous-estimés par rapport à la réalité de l'activité de pêche, compte-tenu du taux de couverture de 76 % en province Sud (82% en 2020), de 54 % en province Nord (59% en 2020), et la très faible collecte de carnets de pêche en province des îles Loyauté.

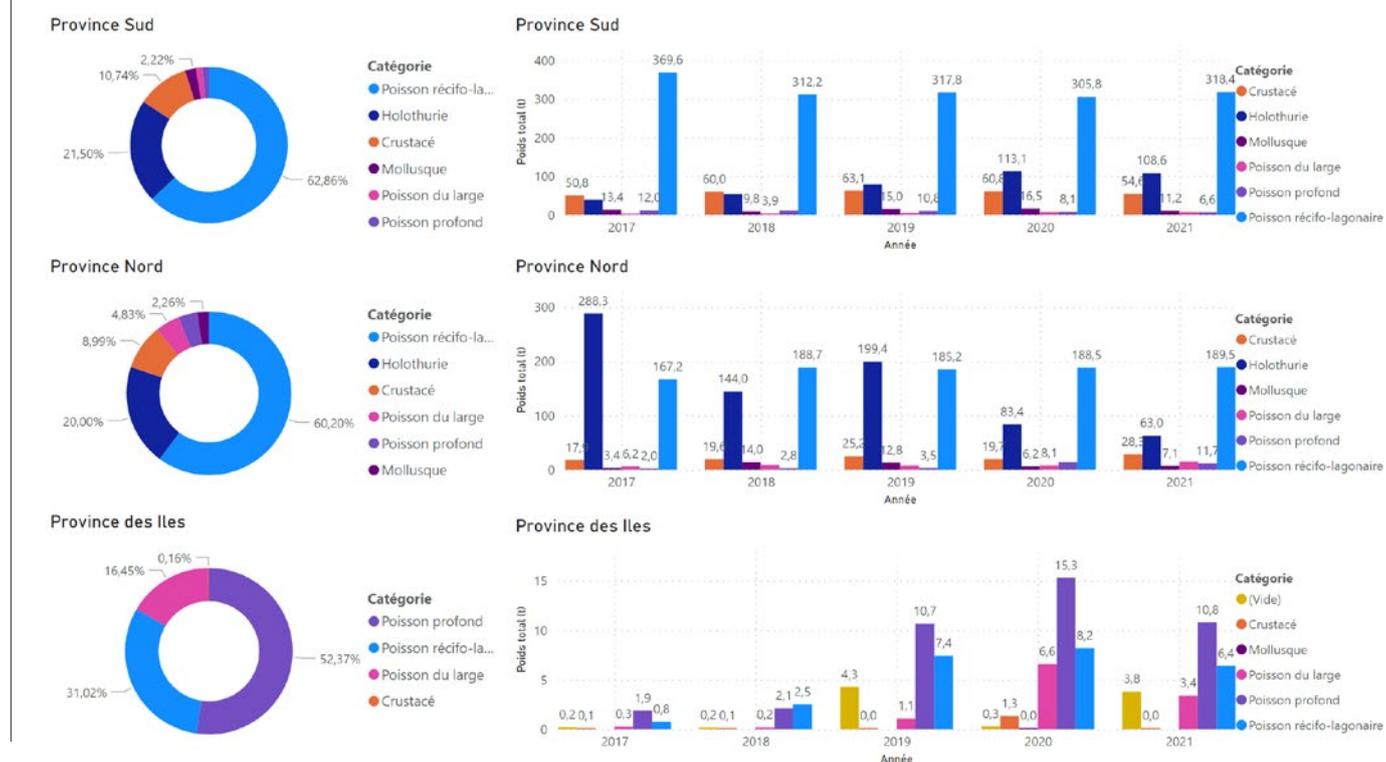
> **Tableau 5** : Volumes de captures (tonnes EPE) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province (les % de poids totaux sont donnés par rapport à la production totale à savoir 832,1 tonnes)

Poids des captures par province et catégorie pour l'année 2021

Province Catégorie	P. Sud		P. Nord		P. Iles		Total	
	Poids total (t)	%Poids total (t)						
Poisson récifo-lagonaire	309,1	37,15%	189,5	22,77%	6,4	0,77%	505,0	60,69%
Holothurie	108,6	13,05%	62,9	7,56%			171,5	20,61%
Crustacé	54,3	6,52%	28,3	3,40%	0,0	0,00%	82,6	9,92%
Poisson profond	6,6	0,79%	11,7	1,41%	10,8	1,30%	29,1	3,50%
Poisson du large	6,9	0,83%	15,2	1,83%	3,4	0,41%	25,5	3,07%
Mollusque	11,2	1,35%	7,1	0,85%			18,3	2,20%
Total	496,7	59,69%	314,8	37,83%	20,6	2,48%	832,1	100,00%

La figure 9 présente également l'évolution de la production déclarée (en tonnes EPE) par catégorie de captures, de 2017 à 2021, pour les trois provinces.

> **Figure 9** : Répartition des volumes de captures déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province (camemberts à gauche) et évolution de la production déclarée de la pêche côtière professionnelle (en tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées par province, sur les cinq dernières années (histogrammes à droite)



La production déclarée relative aux grandes catégories est plutôt stable depuis 2017 quelle que soit la province, à l'exception des débarquements d'holothuries.

La province Nord a connu un pic de production d'holothuries en 2017 (282 tonnes EPE), et un déclin en 2020 (83 tonnes EPE) qui se poursuit en 2021 (63 tonnes). Le pic de 2017 correspond à l'activité d'un exportateur d'holothuries supplémentaire qui a ensuite cessé son activité. Le déclin de la production d'holothuries observé en 2020 peut être expliqué

par l'inscription des deux espèces à mamelles (*H.whitmaei* et *H.fuscogilva*) sur l'Annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite Convention de Washington) qui limite désormais les volumes exportables. Pour la province Sud, la production d'holothuries aux alentours de 40-50 tonnes de 2017 à 2018, a augmenté de manière significative en 2019 et 2020 (113 tonnes) puis se stabilise autour des 108 tonnes² en 2021.

2 Pour la province Sud, le calcul relatif à la production d'holothuries a été révisé en s'appuyant sur un nouveau coefficient de conversion. Ainsi, à partir de 2022 les données seront corrigées au travers de ce nouveau calcul. Il en découle la production historique suivante (en tonnes EPE) : 2019 : 92 | 2020 : 132

2.3. Production au niveau spécifique

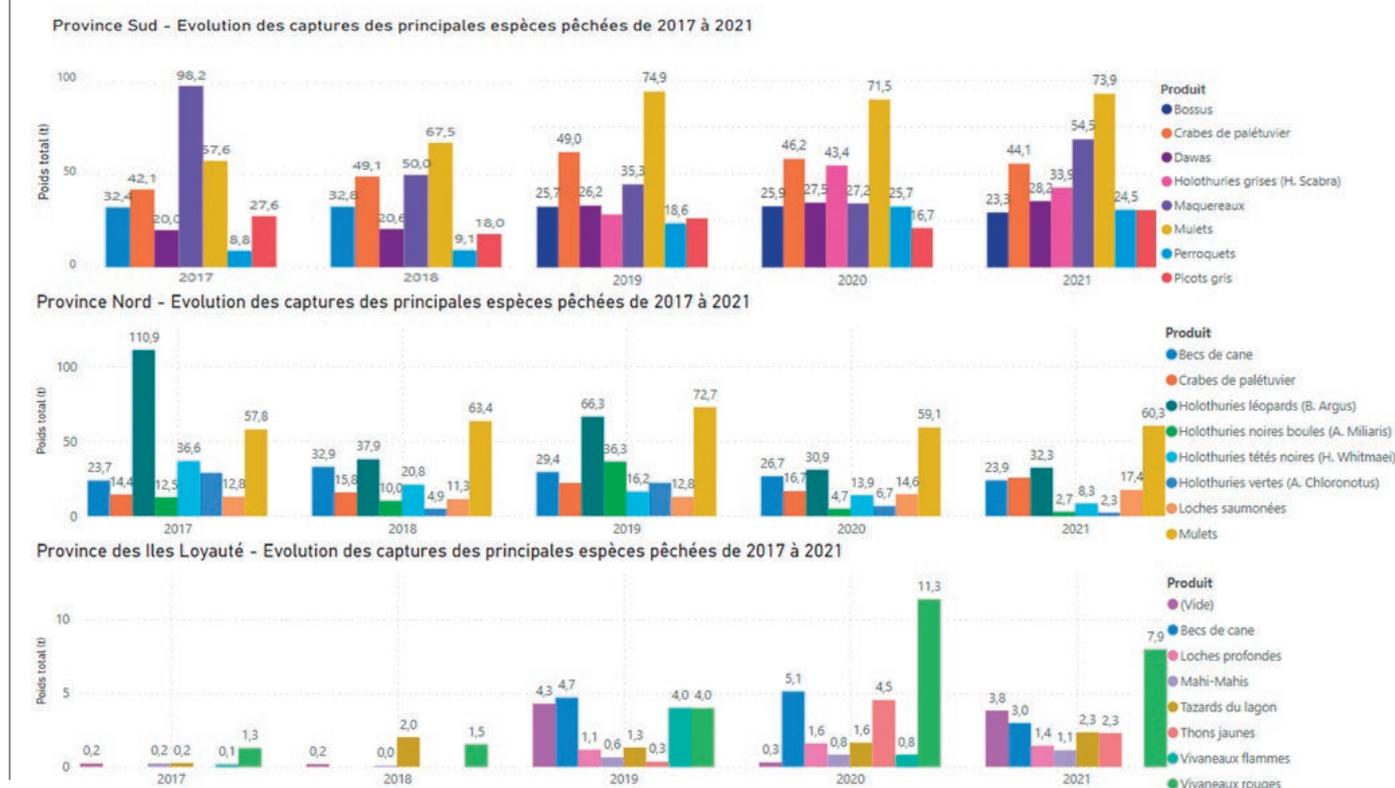
Le détail des volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces débarquées par catégories pour chaque province est présenté en annexe 1 de ce rapport.

► Evolution de la production des principales espèces débarquées

L'ensemble des graphiques de la figure 10 montre l'évolution des volumes de capture déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées par la pêche professionnelle côtière pour la province Sud, la province Nord et la province des Îles Loyauté, entre 2017 et 2021³. Les graphiques reflètent les spécificités de chaque province

en termes d'espèces majoritairement pêchées. Si la production d'holothuries et de mullets est importante à la fois en province Sud et en province Nord, la pêcherie de crabes de palétuvier produit davantage en province Sud, tandis que la pêcherie de becs de cane est plus importante en province Nord.

> Figure 10 : Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées, par catégorie et par province, de 2017 à 2021



En province Sud, les captures de bossus, crabes de palétuviers, picots gris et dawas sont relativement stables. Les prises de maquereaux s'élèvent à la moitié du pic historique de 2017, le bec de cane a diminué de moitié depuis 2017. En revanche, l'holothurie grise connaît un regain de son exploitation depuis 2019 et le mullet montre une augmentation progressive depuis 2017 d'environ 25%.

Pour la province Nord, les captures de saumonées, mullets et becs de cane sont stables. Les holothuries ont connu des pics historiques notamment en 2017 et 2019 mais connaissent globalement une diminution. Les captures de crabe de

palétuviers connaissent quant à elles une augmentation de 70% depuis 2017.

Pour la province des Îles Loyauté, il est à noter que les déclarations des données de captures tendent à s'améliorer au fil des années. Il est donc nécessaire de rester mesuré dans l'analyse des évolutions de captures. En tenant compte de cette réserve, on peut toutefois remarquer des fluctuations inter-annuelles importantes dans les volumes de captures de vivaneaux. Ces espèces profondes sont pêchées à l'aide d'une technique dont le nombre de sorties annuelles peut être grandement affecté par les conditions météorologiques.

2.4. Production par grande zone de pêche

La figure 11 présente la part de la production de chaque grande zone de pêche au regard du volume total de captures, pour chacune des provinces en 2021.

> Figure 11 : Volume de production global (histogramme de gauche) et volume de production des espèces principalement pêchées (histogramme de droite) pour chaque grande zone de pêche et pour chacune des provinces



En province Sud, c'est la zone de pêche "Grand Lagon Sud" qui fournit la majorité des captures (163 tonnes) suivie de près par les 3 autres zones de pêche. En province Nord, la zone de pêche la plus productive est la région Grand Nord (184 tonnes), la zone Espace de l'Ouest fournit également un volume substantiel de captures (104 tonnes). En province Sud comme en province Nord, l'espèce principalement pêchée en 2021 est le mullet (respectivement 74 et 60 tonnes). En province des Îles Loyauté, c'est Lifou qui présente le volume de captures déclarées le plus important (20 tonnes). L'espèce



© OPC

3. Données économiques déclarées de la pêche côtière professionnelle

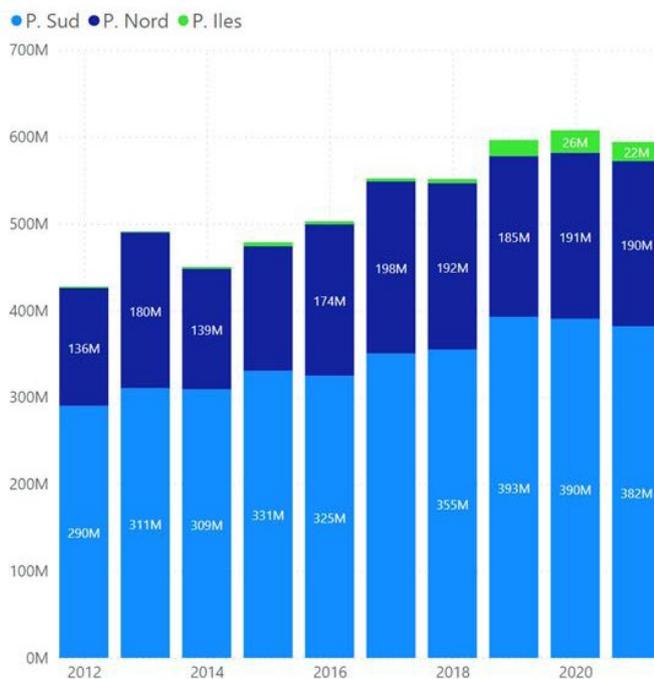
3.1. Chiffre d'affaires global et historique

Le chiffre d'affaires total déclaré a globalement augmenté sur la période de 2012 à 2021. En 2021, la pêche côtière calédonienne a déclaré 590 M CFP de chiffre d'affaires total, soit 37 M CFP de moins qu'en 2020. Cela correspond cependant au deuxième niveau le plus élevé des 10 dernières années,

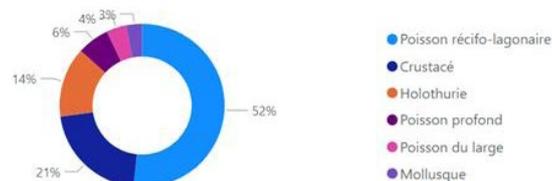
après l'année 2020 où un maximum de 607 M CFP avait été atteint. La province Sud génère 64 % du chiffre d'affaires total, tandis que la province Nord en génère 32 % et la province des Îles Loyauté 4 %.

> Figure 12 : Evolution du chiffre d'affaires déclaré par la pêche côtière professionnelle calédonienne

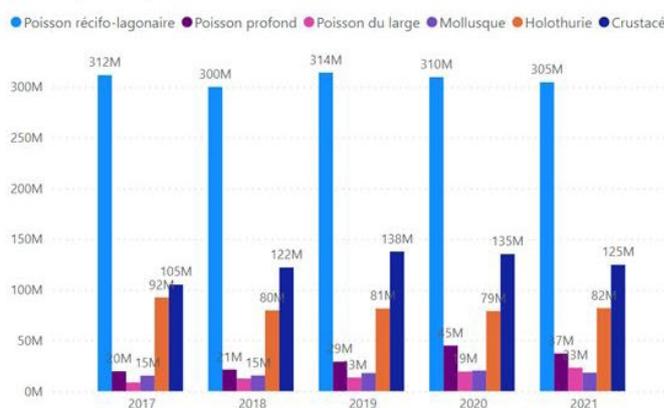
Evolution du chiffre d'affaires (M CFP) déclaré par la pêche professionnelle côtière calédonienne pour les 10 dernières années



Chiffre d'affaires (%) déclaré par la pêche professionnelle côtière par catégorie d'espèces ciblées en 2021



Evolution du chiffre d'affaires (M CFP) déclaré par la pêche professionnelle côtière par catégorie d'espèces ciblées entre 2017 et 2021



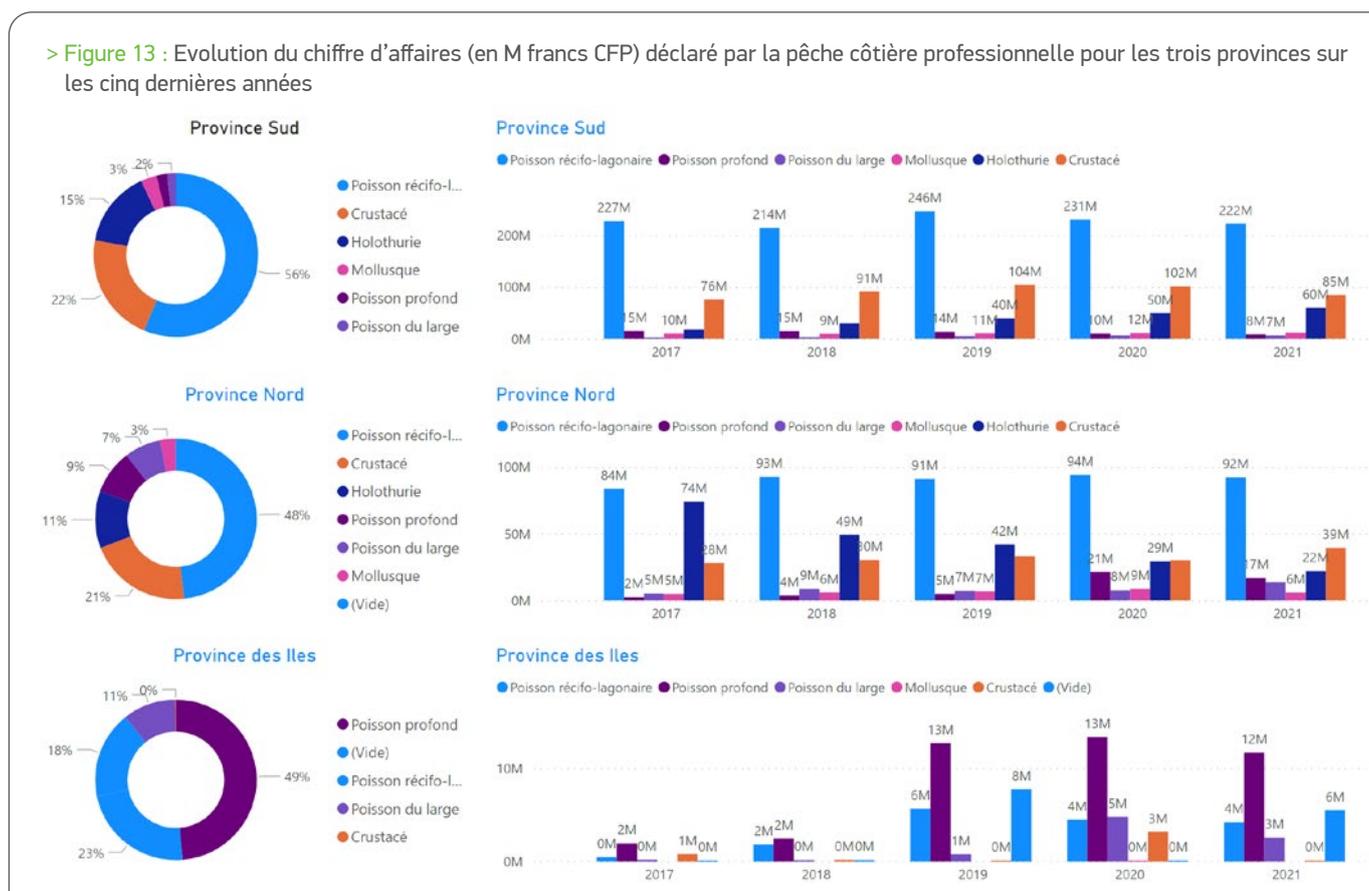
En 2021, la majeure partie du chiffre d'affaires déclaré par la pêche professionnelle côtière est due à la commercialisation des espèces de poissons récifo-lagonaires (52 %), puis des crustacés (21 %) et des holothuries (14 %).

Il est intéressant de noter que l'évolution du chiffre d'affaires par catégorie de captures reste relativement stable depuis 2017.

Rappelons que les niveaux de chiffre d'affaires présentés sont sous-estimés par rapport à la réalité de l'activité de pêche, compte-tenu du taux de couverture de 76 % en province Sud, de 54 % en province Nord, et de la très faible collecte de carnets de pêche en province des îles Loyauté.

3.2. Chiffre d'affaires par catégorie d'espèce et évolution

La figure 13 présente l'évolution du chiffre d'affaires déclaré (en millions de francs CFP) par catégorie d'espèce, pour les trois provinces sur les cinq dernières années.



Comme évoqué précédemment, le chiffre d'affaires déclaré relatif aux grandes catégories d'espèce est stable dans l'ensemble entre 2017 et 2021, quelle que soit la province. Sur la période, on note toutefois une progression du chiffre d'affaires relatif aux crustacés en province Sud, des poissons profonds en Province Nord et une diminution du chiffre d'affaires lié aux holothuries en province Nord, corrélé à la diminution de la production. Ces deux dynamiques tendent toutefois à se stabiliser en 2021.



© OPC

3.3. Chiffre d'affaires au niveau spécifique

Le détail du chiffre d'affaires (en millions de francs CFP) et du prix moyen à la première vente (en francs CFP/kg) des principales espèces débarquées par grandes catégories et par province est présenté en annexe 2 de ce rapport.

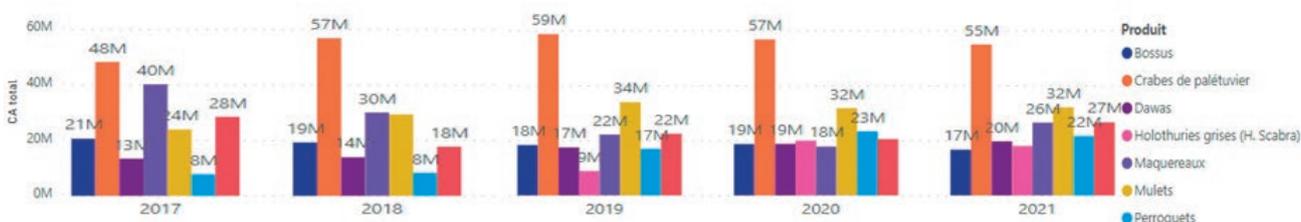
► Evolution du chiffre d'affaires des principales espèces débarquées

L'ensemble des graphiques de la figure 14 montre l'évolution du chiffre d'affaires déclaré (en M FCFP) des principales espèces débarquées par la pêche professionnelle côtière pour la province Sud, la province Nord et la province des Îles Loyauté, entre 2017 et 2021.

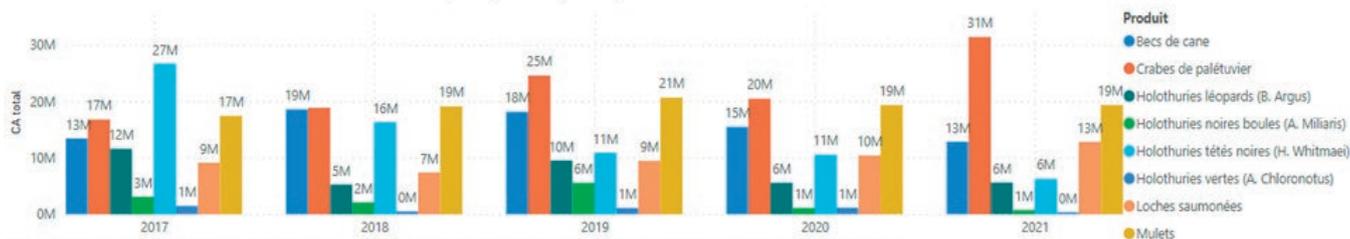
L'évolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en FCFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées entre 2012 et 2021 pour la province Sud et la province Nord est présentée en annexe 3 de ce rapport.

> Figure 14 : Evolution du chiffre d'affaires déclaré (en M francs CFP) issu des principales espèces débarquées, par province, de 2017 à 2021

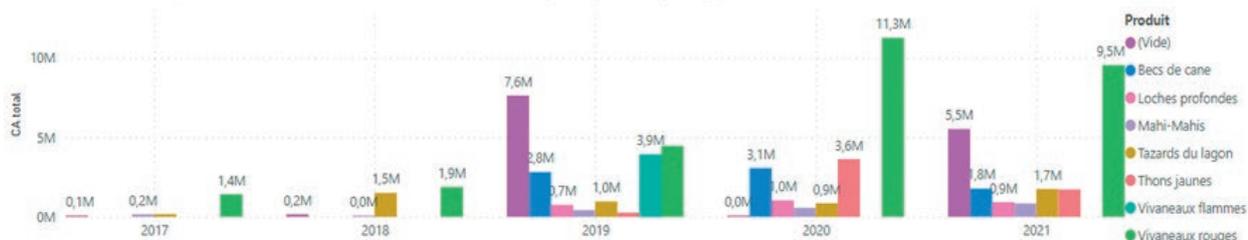
Province Sud - Evolution du chiffre d'affaires issu des principales espèces pêchées de 2017 à 2021



Province Nord - Evolution du chiffre d'affaires issu des principales espèces pêchées de 2017 à 2021



Province des Îles Loyautés - Evolution du chiffre d'affaires issu des principales espèces pêchées de 2017 à 2021



© Luen Iopue

3.4. Chiffre d'affaires par grande zone de pêche

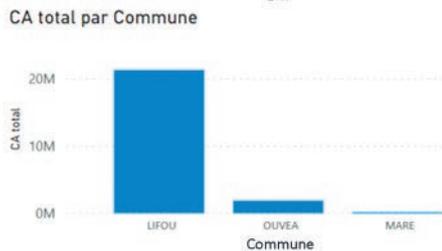
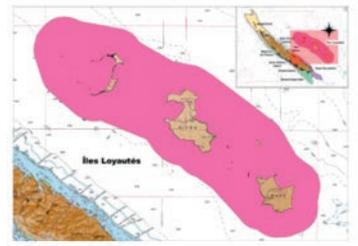
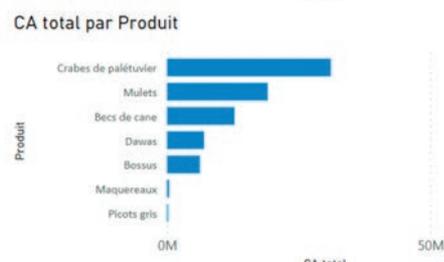
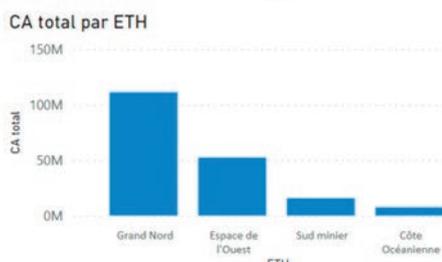
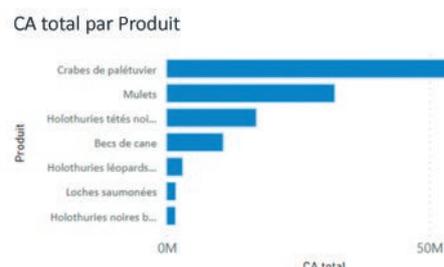
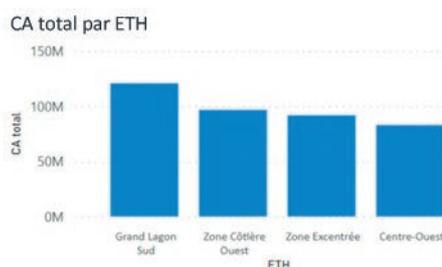
La figure 15 présente la part du chiffre d'affaires de chaque grande zone de pêche au regard du chiffre d'affaires total, pour chacune des provinces en 2021.

En province Sud, c'est la zone "Grand Lagon Sud" qui présente le chiffre d'affaires le plus élevé (121 M FCFP), suivie de près par les 3 autres zones de pêche. En province nord, la zone de pêche la plus valorisée est la région Grand Nord (111 M FCFP), la zone Espace de l'Ouest affiche également un chiffre d'affaires non négligeable (52 M FCFP). En province Sud comme en province Nord, l'espèce contribuant en majorité au chiffre d'affaires est le crabe de palétuvier (respectivement 54 et 31 M FCFP). En province des Îles Loyauté, c'est l'île de Lifou qui présente le chiffre d'affaires déclaré le plus élevé (21 M FCFP). L'espèce la plus valorisée est le vivaneau rouge (10 M FCFP).



© Matthieu Junckier

> Figure 15 : Chiffre d'affaires global (histogrammes de gauche) et chiffre d'affaires issu des espèces principalement pêchées (histogrammes de droite) pour chaque grande zone de pêche et pour chacune des provinces



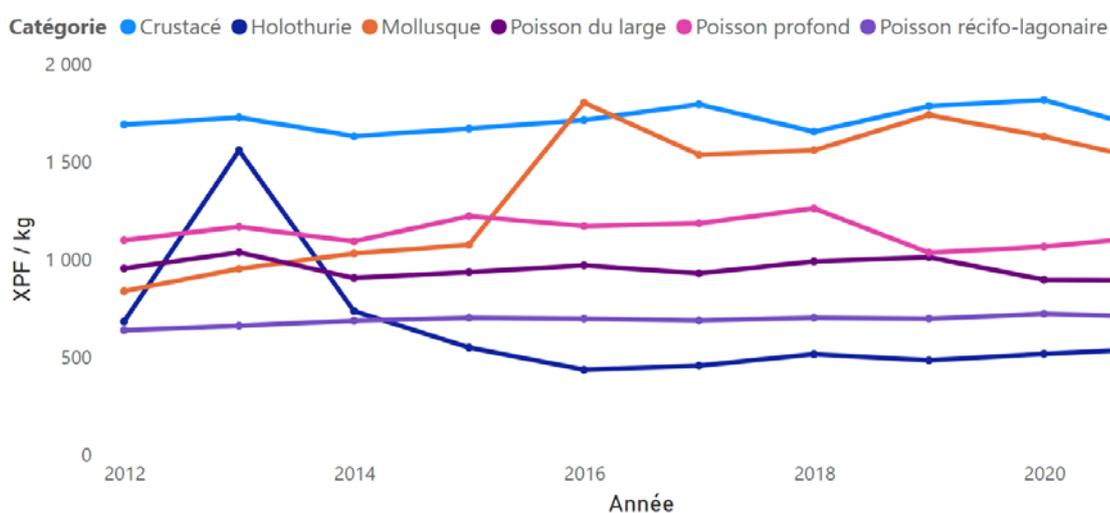
3.5. Prix de première vente et prix au consommateur (marché de Moselle)

► Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production

Le chiffre d'affaires rapporté à la production a peu évolué entre 2012 et 2021 pour la majorité des catégories d'espèce (figure 16). La catégorie « mollusque » a connu une tendance à la hausse de 2012 à 2016, qui s'est stabilisée autour des 1500 FCFP/kg. Pour les holothuries, un pic significatif est

notable en 2013 avec un prix de plus de 1500 FCFP/kg, puis il s'effondre jusqu'à 435 FCFP/kg en 2016 et reprend timidement de la valeur depuis pour afficher un prix situé autour des 500 FCFP/kg.

> Figure 16 : Evolution du prix de première vente annuel moyen par catégorie de captures entre 2012 et 2021



► Focus holothuries : classement des espèces en fonction de leur valeur : CITES, haute, moyenne, faible et indéterminée

Toutes les espèces d'holothuries n'ont pas la même valeur sur le marché de Chine et de Hong-Kong. Cette valeur se répercute sur les prix d'achat des holothuries aux pêcheurs.

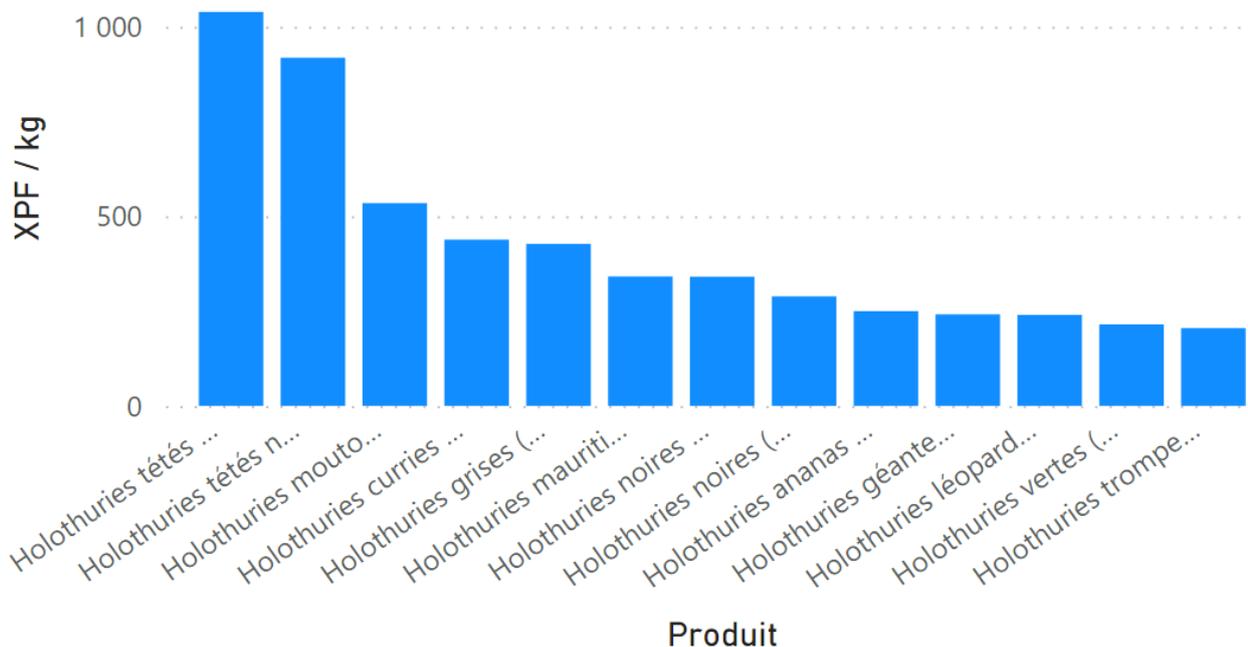
La pêche cible donc naturellement d'abord les espèces à plus haute valeur commerciale. Un report progressif de l'effort de pêche et une augmentation des captures des espèces à plus faible valeur est donc le signal d'une surexploitation des espèces les plus recherchées.

Dans ce contexte, à l'échelle internationale, la Convention de Washington sur le commerce des espèces menacées d'extinction (CITES) a décidé de donner en 2020 une protection particulière des espèces les plus prisées et les plus vulnérables. Parmi ces espèces inscrites à l'annexe II de la Convention, la tété blanche (*H. fuscogilva*) et la tété noire (*H. whitmaei*) sont capturées en Nouvelle-Calédonie, où elles font donc désormais l'objet d'un effort de gestion particulier. A noter que deux autres espèces ont été inscrites sur cette liste en novembre 2022, soit l'holothurie géante (*T. anax*) et l'holothurie ananas (*T. ananas*).

La répartition des espèces par catégorie commerciale est la suivante :

- > **Haute valeur (CITES)** : Holothurie tété blanche (*H. fuscogilva*) et Holothurie tété noire (*H. whitmaei*)
- > **Haute valeur (autres)** : Holothurie grise (*H. scabra*) ; Holothurie mouton (*H. lessoni*)
- > **Moyenne valeur** : Holothurie ananas (*T. ananas*) ; Holothurie brune (*A. echinites*), Holothurie caillou (*A. lecanora*), Holothurie curry (*S. hermanni*), Holothurie léopard (*B. argus*), Holothurie mauritiana (*A. mauritiana*), Holothurie noire boule (*A. miliaris*) ; Holothurie noire (*A. spinea*) ; Holothurie noire longue (*A. palauensis*) ; Holothurie trompe d'éléphant (*H. fuscopunctata*) ;
- > **Faible valeur** : Holothurie géante (*T. anax*),
- > Dans la **catégorie « indéterminée »** sont regroupées :
 - les autres espèces historiquement pas ou très peu pêchées (*B. marmorata*, *S. vastus*, *B. vitiensis*) et qui ne sont aujourd'hui plus autorisées à la pêche ni en province Nord ni en province Sud.
 - les captures qui n'ont pas été renseignées à l'espèce dans les fiches de pêche (défaut de précision). Les quantités déclarées dans cette catégorie sont de plus en plus faibles d'une année à l'autre.

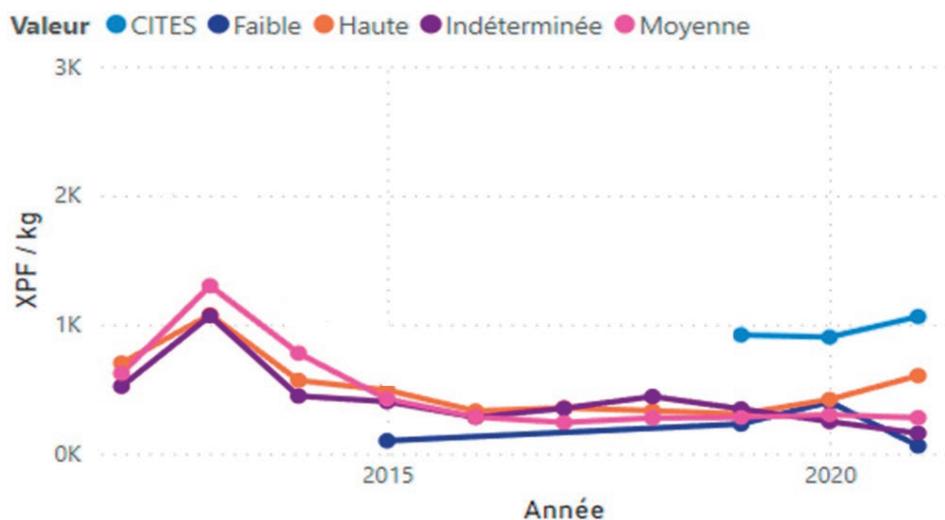
> Figure 17 : Prix de première vente moyen (XPF/kg en EPE) des principales espèces d'holothuries pêchées (moyenne sur les 3 dernières années 2019, 2020, 2021)



Le classement de valeur des espèces d'holothuries présenté en figure 17 pour les années récentes à l'échelle du territoire reflète le niveau de valorisation commerciale, les deux

espèces CITES se démarquant nettement avec un prix moyen autour de 1000 FCFP/kg.

> Figure 18 : Evolution du prix de première vente annuel moyen (XPF/kg en EPE) selon la valeur des espèces d'holothuries entre 2012 et 2021



L'évolution du prix de première vente (figure 18) indique une relative stabilité de la valeur toute catégorie confondue depuis

2015, avec une tendance à l'augmentation de la valorisation des espèces CITES et de « haute » valeur à partir de 2021.

► Comparaison prix de première vente et prix consommateur final

Le graphique (figure 19) présente, pour les principales espèces capturées, une comparaison des prix de première vente avec les prix consommateur tels qu'ils sont relevés au marché de

Moselle par le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche.

Différents niveaux de valorisation sont ainsi distingués, à



© OPC

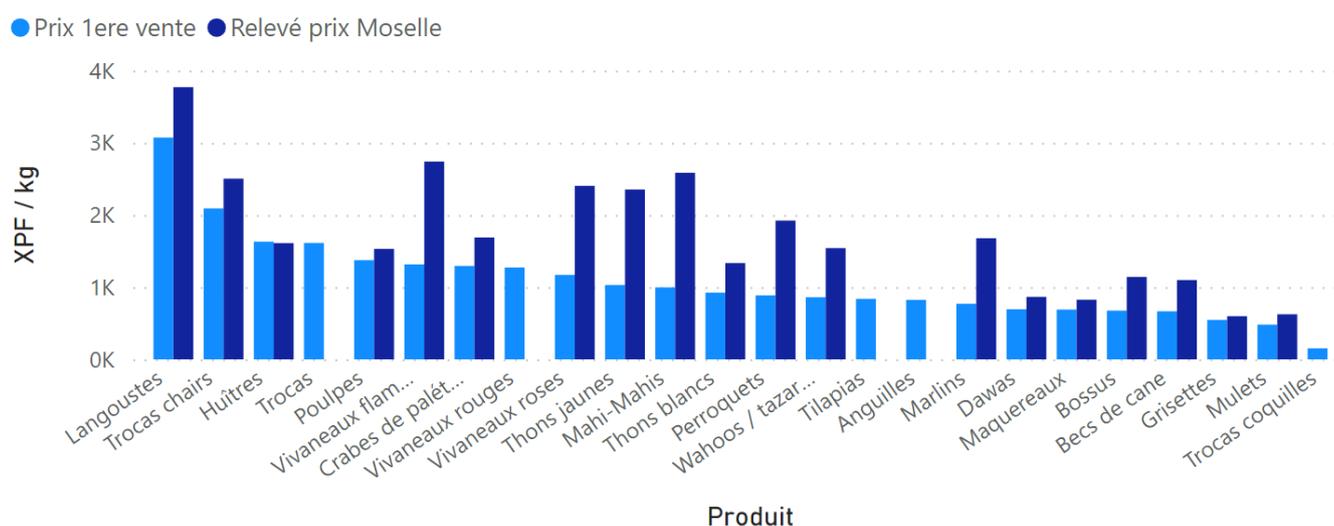
savoir la différence entre le prix de vente au marché de Moselle et le prix de première vente en fonction des espèces. Les plus forts niveaux relevés concernent les produits suivants (par ordre décroissant) : mahi-mahi, vivaneaux flamme, thons jaune, vivaneaux rose, marlins, langoustes, wahoos, bossus, becs de cane.

Ce sont les espèces de poissons du large et poissons profonds qui sont le plus valorisées (marges les plus élevées), suivies des langoustes et de quelques poissons récifo-lagonaires.



© OPC

> Figure 19 : Comparaison des prix de première vente et prix consommateur relevé au marché de Moselle en 2021



3.6. Zoom sur la consommation et l'aide au carburant

L'activité de pêche engendre divers postes de dépenses dont l'un des principaux est la consommation de carburant. Cette charge fait l'objet d'une aide octroyée aux professionnels répondant à certaines exigences en matière de conformité du statut de leur entreprise ainsi qu'en termes de déclaration des volumes de captures auprès des provinces. Les conditions d'accès à cette aide sont propres à chaque province. Le tableau 6 indique pour 2021 le nombre de bénéficiaires, le montant de l'aide attribuée et la consommation annuelle de carburant par province.

En 2021, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, l'aide au carburant représente 33 M FCFP pour 168 bénéficiaires et plus de 550 000 litres aidés. En province Sud, cette aide a concerné 107 bénéficiaires, pour un montant de 26,5 M FCFP, soit plus de 385 000 litres consommés. En province Nord, 54 pêcheurs ont bénéficié de l'aide au carburant pour un montant de 6 M FCFP, pour près de 170 000 litres consommés. En province des Îles Loyauté, l'aide au carburant, à hauteur de 1 M FCFP, a concerné 7 bénéficiaires.

> Tableau 6 : Informations sur l'aide au carburant et la consommation réalisée par la pêche côtière professionnelle en 2021

	P. Sud	P. Nord	P. Iles	Total
Nombre de bénéficiaires	107	54	7	168
Montant de l'aide (M CFP)	26,50	6,10	1,00	33,60
Carburant (L)	385 327	170 377		555 704



© OPC

4. Caractérisation de la Flotte de pêche professionnelle côtière par métier

La notion de «métier» est définie par l'association d'une technique de pêche à une catégorie d'espèces (ou à une espèce) ciblées par cette technique. Ainsi, le croisement des techniques utilisées en Nouvelle-Calédonie avec les catégories d'espèces (ou l'espèce) capturées, pondéré par les volumes de captures et le chiffre d'affaires associés, permet de distinguer huit métiers principalement pratiqués sur le territoire.

> **Tableau 7** : Volume de captures par métier (en bleu les principaux métiers)

Catégorie	Filets	Ligne à main	Main / Plongée	Moulinet	Nasse	Traine	Total
☐ Poisson récifo-lagonaire	347,1	137,1	0,2	6,6	0,0	5,6	496,6
☐ Poisson profond		0,6		13,3		0,1	14,0
☐ Poisson du large		0,1		0,6		19,1	19,8
☐ Mollusque		0,2	18,1				18,3
☐ Holothurie			171,3				171,3
☐ Crustacé	0,2		25,0		56,9		82,1
Langoustes			12,8				12,8
Crabes de palétuvier	0,2		12,2		56,9		69,3
Total	347,3	138,1	214,6	20,5	56,9	24,8	802,2



> **Tableau 8** : Chiffre d'affaires par métier (en bleu les principaux métiers)

Catégorie	Filets	Ligne à main	Main / Plongée	Moulinet	Nasse	Traine	Total
☐ Poisson récifo-lagonaire	199 432 216	89 371 420	189 520	5 736 416	6 000	4 157 404	298 892 976
☐ Poisson profond		537 309		17 846 502		182 793	18 566 604
☐ Poisson du large		82 000		448 250		17 213 196	17 743 446
☐ Mollusque		287 690	17 904 378				18 192 068
☐ Holothurie			81 730 379				81 730 379
☐ Crustacé	259 643		54 257 450		69 136 398		123 653 491
Langoustes			38 044 993				38 044 993
Crabes de palétuvier	259 643		16 212 457		69 136 398		85 608 498
Total	199 691 859	90 278 419	154 081 727	24 031 168	69 142 398	21 553 393	558 778 964

Les tableaux 7 et 8 présentent les paramètres « volumes de captures » et « chiffre d'affaires » qui ont permis la définition des différents métiers.

La représentativité des métiers découle de la prise en compte de ces deux critères. Ainsi, des métiers très productifs ciblant des espèces de moindre valeur sont représentés au même titre que des métiers peu productifs ciblant des espèces à forte valeur marchande.

Au regard des valeurs de production et de chiffre d'affaires obtenus après croisement et afin d'obtenir une représentativité optimale des métiers, les seuils minimums de valeur ont été fixés à 12 tonnes et 16 M FCFP (en bleu dans le tableau).

On obtient alors une photographie inédite de l'activité de pêche professionnelle côtière sur le territoire pour 2021. Les métiers ainsi définis sont classés par ordre d'importance (volume de capture et chiffre d'affaires combinés) comme suit :

- 1 ► **Filet à poissons récifo-lagonaires**
- 2 ► **Main-Plongée aux holothuries**
- 3 ► **Ligne à main aux poissons récifo-lagonaires**
- 4 ► **Nasse ou Main-Plongée aux crabes de palétuvier**
- 5 ► **Main-Plongée aux langoustes**
- 6 ► **Main-Plongée aux mollusques**
- 7 ► **Moulinet aux poissons profonds**
- 8 ► **Traîne aux poissons du large**

Ces 8 métiers représentent :

 **798** tonnes de captures
soit 96% du volume total capturé en 2021

et

 **540** millions FCFP
soit 88% du chiffre d'affaires total en 2021

À noter que la technique « Plongée » est retrouvée quatre fois au sein des 8 métiers.

© Luen Lopue



4.1. Métier « Filet à poissons récifo-lagonaires »

 **347,1 tonnes** sur les 832.1 t déclarées par la pêche professionnelle proviennent de ce métier en 2021 (41,7%)

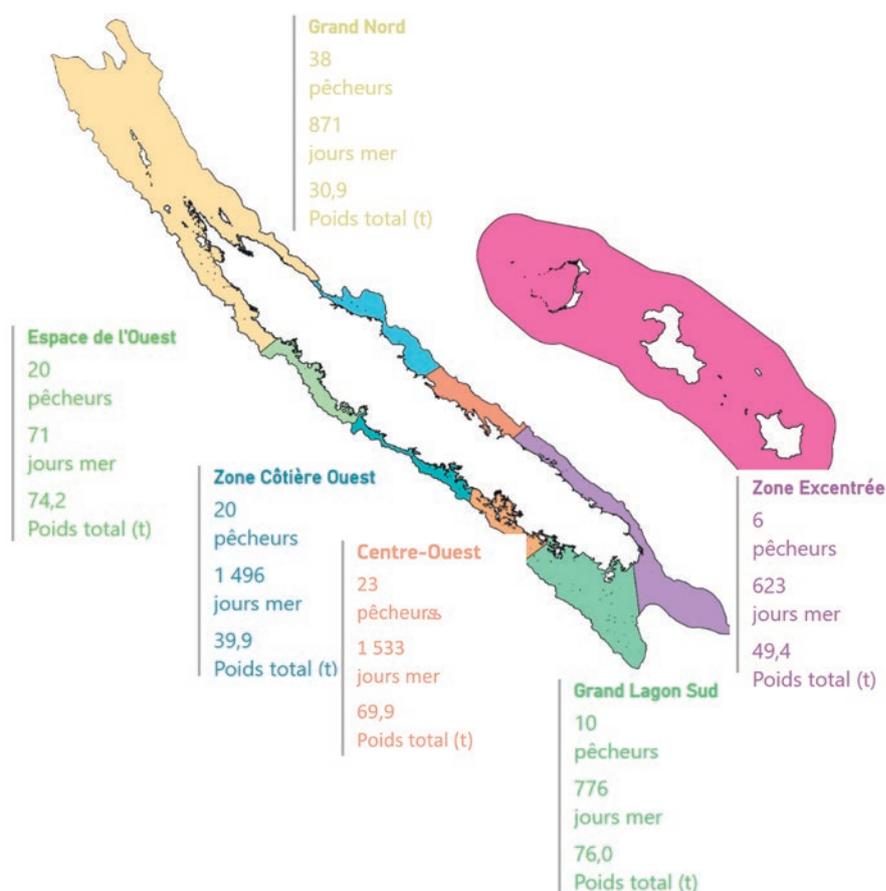
Pour ce métier, la répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où il est pratiqué sont (figure 20) :

- > En province Sud, le Grand lagon Sud, le Centre-Ouest, la Zone Excentrée et la Zone Côtière Ouest ;
- > En province Nord, le Grand Nord et l'Espace de l'Ouest.

Le Grand Nord est la principale zone en nombre de pêcheurs (38), l'effort déployé (nb de jours de mer) est plus important dans la zone Centre-Ouest et le volume de captures est le plus élevé dans le Grand lagon Sud (76 tonnes).

En analysant la composition des captures de ce métier (tableau 9), il est à noter que seuls 4 produits (espèces ou groupe d'espèces à savoir : dawa, maquereau, mullet et picot) dans ces six zones composent 71 % des captures (246,1 tonnes sur 347,1 tonnes).

> Figure 20 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021



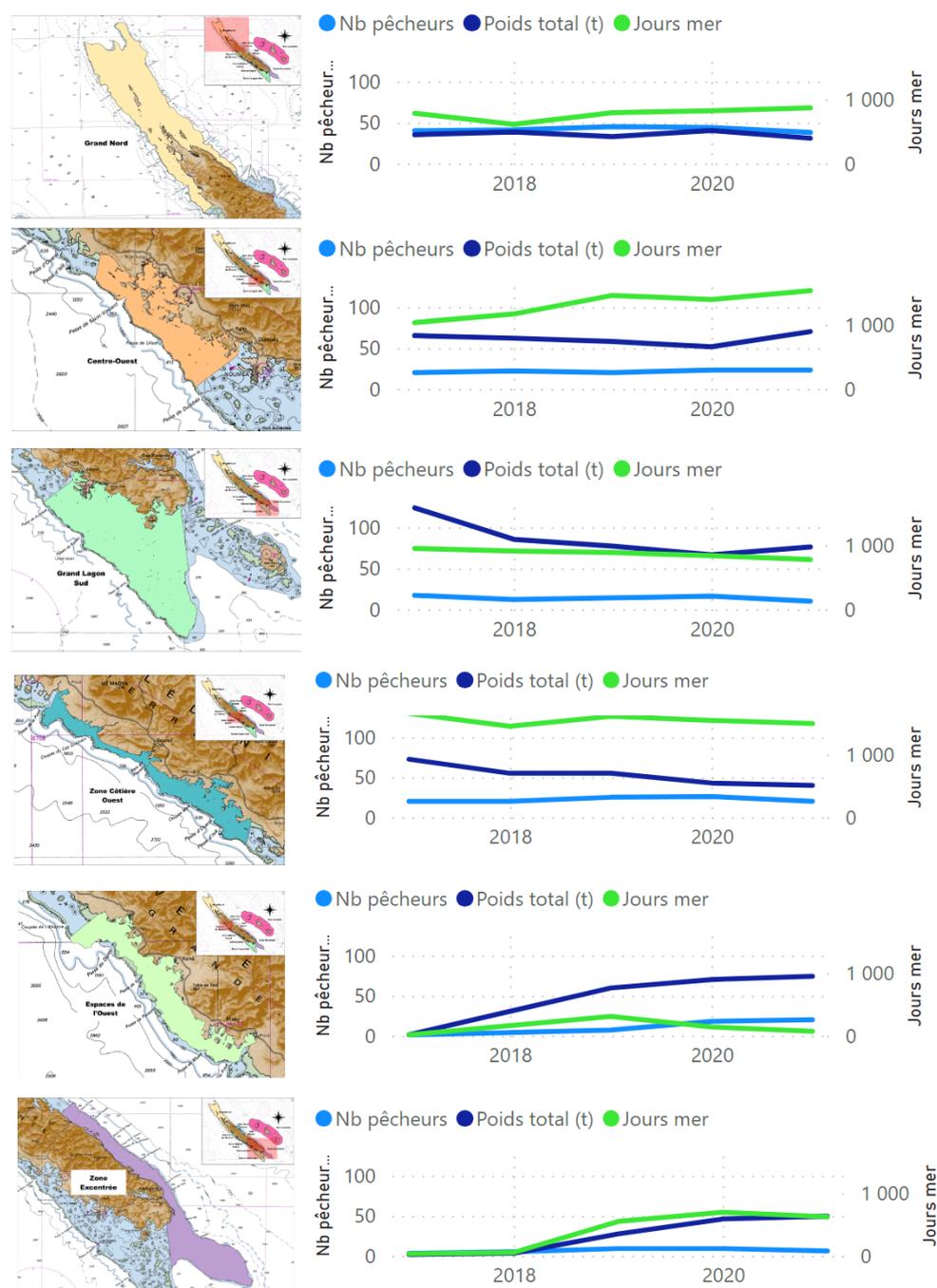
> Tableau 9 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021

Produit	Centre-Ouest	Espace de l'Ouest	Grand Lagon Sud	Grand Nord	Zone Côtière Ouest	Zone Excentrée	Total
Mulets	39,6	46,0	18,1	11,6	15,1	0,8	131,2
Maquereaux	18,3		36,2	0,3	0,0		54,8
Dawas	5,7	2,0	4,4	5,9	7,8	10,0	35,7
Picots gris			9,3			15,1	24,4
Total	63,6	48,0	67,9	17,8	22,9	25,9	246,1

L'importance de chaque produit peut varier de façon importante d'une zone à une autre :

- > Les captures de **mulets** s'élèvent respectivement à 46 tonnes et 39,6 tonnes, soit 62% et 57% des captures de ce métier dans la zone Espace de l'Ouest et Centre-Ouest. La production dans les autres zones est moindre mais non négligeable, 18,1 tonnes de captures dans le Grand Lagon Sud (24%), 15,1 tonnes des captures dans la Zone Côtière Ouest (38%) et 11,6 tonnes dans le Grand Nord (37,5%).
- > Les captures de **maquereaux** s'élèvent à 55 tonnes soit plus de 15% des captures de ce métier réparties dans le Grand Lagon Sud où les prises sont les plus importantes avec 36 tonnes (48%) et la zone Centre-Ouest avec 18 tonnes soit 26%.
- > Les captures de **dawas** s'élèvent respectivement à 5,9 tonnes, 7,8 tonnes et 10 tonnes dans la zone Grand Nord, Zone Côtière Ouest et Zone Excentrée, là où ils sont pêchés en majorité, soit 19%, 19,5% et 20 % des captures de ce métier.
- > Les **picots gris** sont surtout capturés dans la Zone Excentrée où les prises s'élèvent à 15 tonnes soit 30,5% des captures de ce métier, ainsi que dans le Grand lagon Sud avec 9,3 tonnes soit 12%.

> **Figure 21** : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021.



Dans la zone Grand Nord, l'augmentation de l'effort (nb de jour de mer) sur la période est significatif, avec +60% entre 2017 et 2021 (1029 jours de mer en 2021; 1645 jours de mer en 2021), alors que le nombre de pêcheurs, lui, évolue peu (+ 1 pêcheur) et que les volumes n'évoluent pas (figure 21).

L'effort double (+67%) également dans le Grand Lagon Sud sur la période (364 jours de mer en 2021; 609 jours de mer en 2021, après un pic à 757 jours de mer en 2020), pour un nombre de pêcheurs qui passe de 12 à 17. L'effort augmente également, dans une moindre mesure dans la zone Centre Ouest (+57%, de 355 jours de mer et 17 pêcheurs à 559 jours de mer et 20 pêcheurs) tandis que les volumes n'évoluent pas.

4.2. Métier « main / plongée aux holothuries »

 **171,3 tonnes**
sur les 832.1 t déclarées par la pêche professionnelle proviennent de ce métier en 2021 (20,6 %)

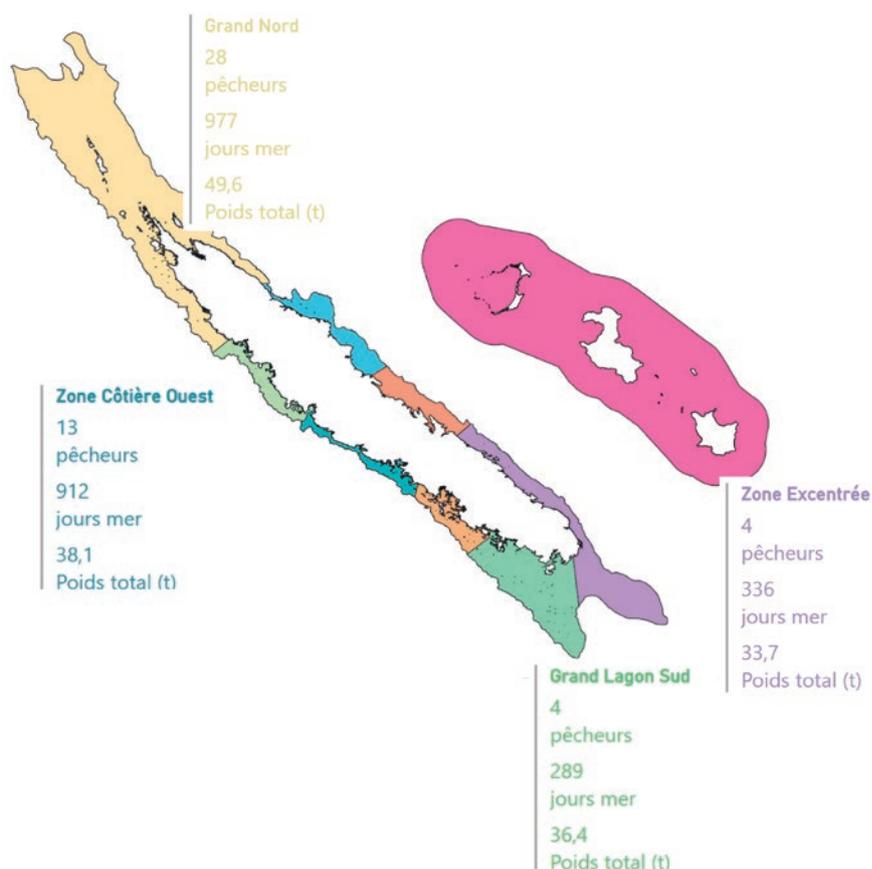
La répartition des captures par grande zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 22) :

- > En province Sud, le Grand lagon Sud, la Zone Excentrée et la Zone côtière-Ouest qui à elles trois représentent 63% des captures;
- > En province Nord, le Grand Nord

Ces 4 zones représentent 92 % des captures de ce métier.

Les deux zones Grand Nord et Zone Côtière Ouest présentent un nombre de pêcheurs d'holothuries significativement plus élevé que dans les deux autres zones, à savoir respectivement 28 et 13 pêcheurs tandis que la zone Excentrée et le Grand lagon Sud n'accueillent que 4 pêcheurs. A noter que les volumes prélevés issus de ces deux zones sont comparables.

> Figure 22 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021



> Tableau 10 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021

Produit	Grand Lagon Sud	Grand Nord	Zone Côtière Ouest	Zone Excentrée	Total
Holothuries léopards (B. Argus)	6,3	28,2	0,7	6,9	42,0
Holothuries grises (H. Scabra)	0,0	0,0	33,9		33,9
Holothuries tétés noires (H. Whitmaei)	6,2	6,9	1,5	8,4	22,9
Holothuries ananas (T. Ananas)	4,3	4,3	0,1	3,9	12,6
Holothuries tétés blancs (H. Fuscogilva)	5,0	2,4	0,8	3,5	11,7
Holothuries noires (A. Spinea)	3,6	1,6	0,0	2,1	7,4
Holothuries mauritanas (A. Mauritiana)	0,2	2,9	0,3	3,8	7,2
Total	29,0	46,6	37,3	28,6	141,5

En analysant la composition des captures de ce métier (tableau 10), il est à noter que les espèces d'holothuries les plus capturées, les **holothuries léopard, grises et tété noires**⁴, sont pêchées principalement dans le Grand Nord et

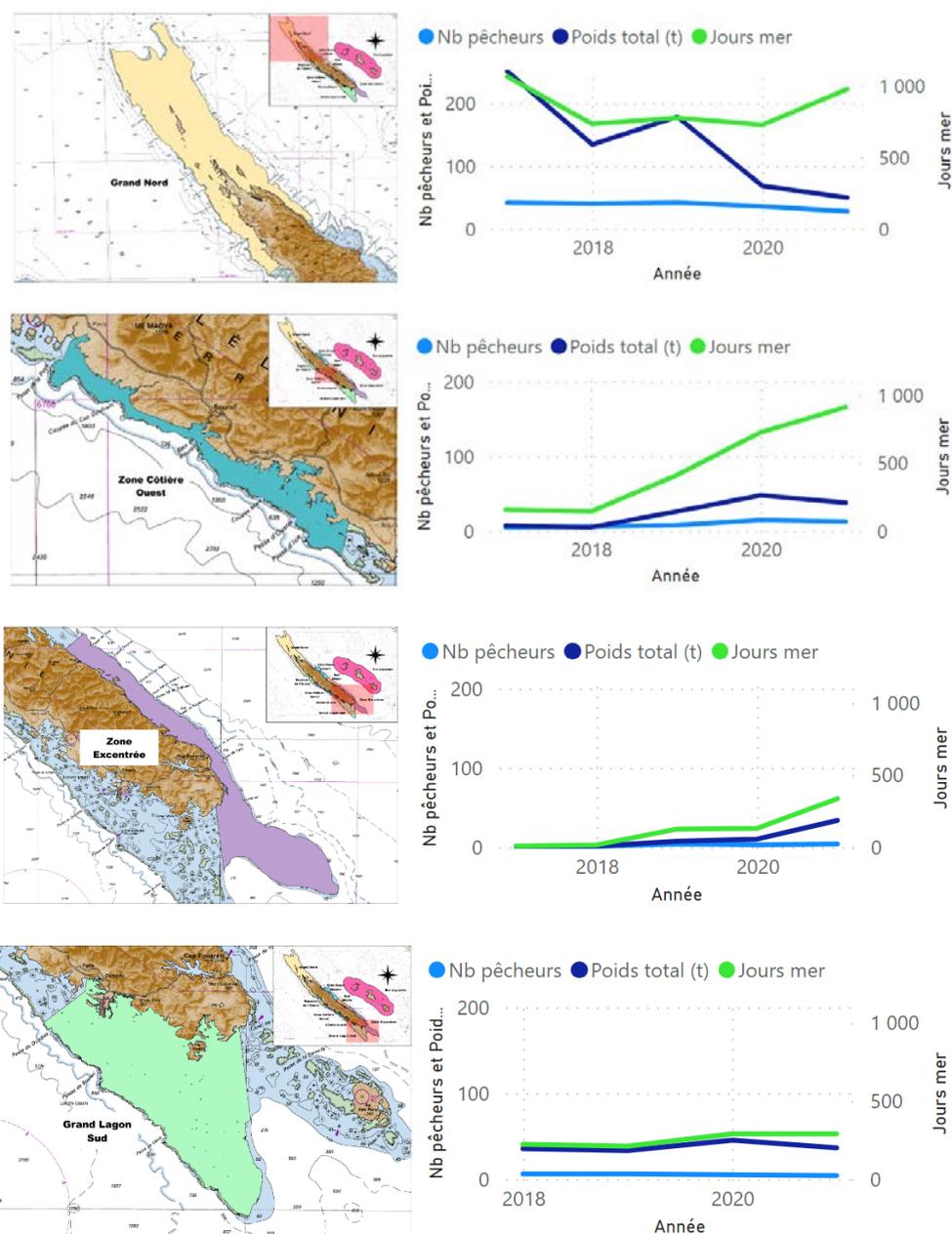
la Zone Côtière Ouest, et dans une moindre mesure dans la Zone Excentrée, et le Grand Lagon Sud. A elles trois, elles représentent 58% des captures totales pour ce métier.

4 Pour la province Sud, le calcul relatif à la production d'holothuries a été révisé en s'appuyant sur un nouveau coefficient de conversion. Ainsi, à partir de 2022 les données seront corrigées au travers de ce nouveau calcul. Il en découle la production suivante (en tonnes EPE) pour 2021 pour les deux espèces CITES :
Grand lagon sud : Holothurie tété blanche = 6,3 ; Holothurie tété noire = 9
Zone Côtière Ouest : Holothurie tété blanche = 0,3 ; Holothurie tété noire = 1
Zone Excentrée : Holothurie tété blanche = 1,9 ; Holothurie tété noire = 2,1

Le Grand Nord, qui était la zone de pêche la plus productive en 2017, laisse place à une répartition beaucoup plus homogène des captures parmi les quatre zones considérées. Dans cette même zone, la diminution des captures est en effet significative, passant de 250 tonnes en 2017 à 50 tonnes en 2021 (figure 23).

Le nombre de pêcheurs reste relativement stable sur les 5 dernières années pour chacune des zones.

> Figure 23 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021



© Matthieu Juncker

4.3. Métier "ligne à main aux poissons récifo-lagonaires"

 **137,1 tonnes** sur les 832.1 t déclarées par la pêche professionnelle proviennent de ce métier en 2021 (16,5 %)

La répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 24) :

- > En province Sud, le Grand Lagon Sud, et le Centre-Ouest;
- > En province Nord : le Grand Nord

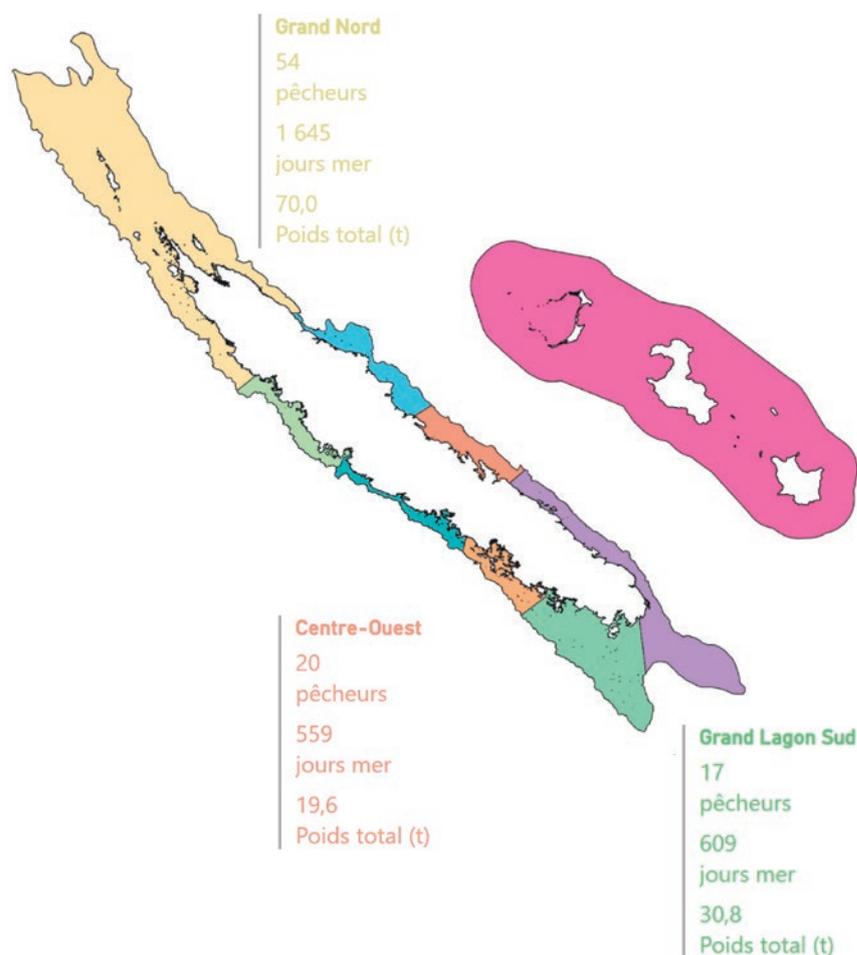
Le Grand Nord est la principale zone en nombre de pêcheurs (54), effort déployé (nombre de jours de mer) et volume total (70 tonnes soit près de la moitié du total de ce métier).

L'analyse de la composition des captures de ce métier (tableau 11) permet de noter que seuls 7 espèces ou groupe d'espèces (à savoir bec de cane, bossu, rouget de nuit, tazard du lagon, loche saumonée, loche "divers", loche bleue) dans ces trois zones composent 76% des captures (104,6 tonnes sur 137,1 tonnes).

L'importance de chaque produit peut varier de façon importante d'une zone à une autre.

- > Les captures de **bossus** s'élèvent à plus de 27 tonnes pour l'ensemble des trois zones, et sont maximales dans le Grand Lagon Sud avec 10,7 tonnes soit 35%.
- > Les captures de **becs de cane** s'élèvent respectivement à 7,4 tonnes et 16,9 tonnes dans la zone Centre-Ouest et dans le Grand Nord, soit 38% et 24% des captures de ce métier.
- > Les **loches saumonées** sont également principalement capturées dans le Grand Nord, où les prises s'élèvent à 16,9 tonnes soit 24 % des captures de ce métier (provenant de la pêcherie historique de cette espèce aux îles Belep)
- > Les **tazards** du lagon sont principalement capturés dans le Grand Nord, où les prises s'élèvent à 10,6 tonnes soit

> Figure 24 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021



> Tableau 11 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021

Produit	Centre-Ouest	Grand Lagon Sud	Grand Nord	Total
Bossus	5,5	10,7	10,8	27,0
Becs de cane	7,4	2,4	16,9	26,7
Loches saumonées	0,1	1,5	16,9	18,5
Tazards du lagon	0,4	0,0	10,6	11,0
Rougets de nuit	1,3	8,4	0,6	10,3
Loches divers	1,2	1,3	5,2	7,6
Loches bleues	1,9	0,1	1,4	3,4
Total	17,8	24,4	62,3	104,6

15% des captures de ce métier (provenant de la pêcherie historique de cette espèce aux îles Belep)

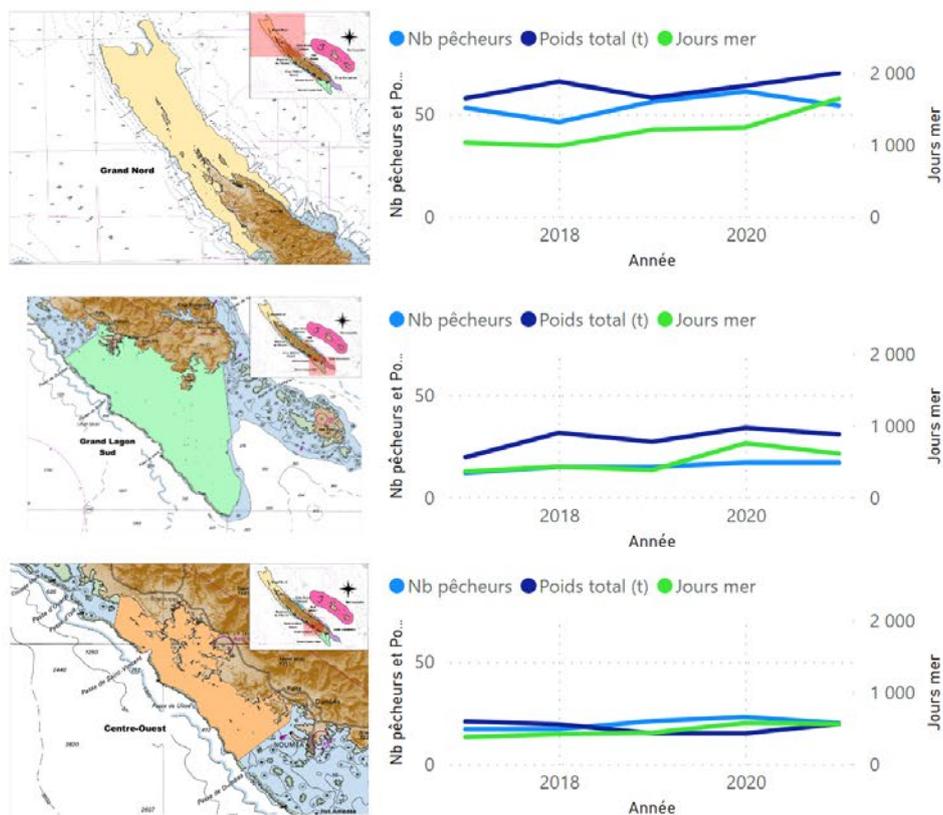
- > Les **rougets de nuit** sont surtout capturés dans le Grand Sud, où les prises s'élèvent à 8,4 tonnes soit 27% des captures de ce métier.

Les captures sont assez stables sur chacune des zones sur la période 2017-2021.

Dans la zone Grand Nord, l'augmentation de l'effort (nombre de jours de mer) sur la période est significatif, avec +60% entre 2017 et 2021 (1029 jours de mer en 2017; 1645 jours de mer en 2021), alors que le nombre de pêcheurs, lui, est stable et les volumes constants (figure 25).

Dans le Grand lagon Sud, l'effort de pêche a presque doublé en 5 ans (de 364 jours de mer en 2017 à 604 en 2021). Il est associé à une augmentation moins intense des volumes et du nombre de pêcheurs sur la période. Dans la zone Centre Ouest, l'effort de pêche augmente de manière significative tandis que le nombre de pêcheurs et les volumes restent constants.

> Figure 25 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « ligne à main à poissons récifalaginaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021



© Matthieu Juncker

4.4. Métier "nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers"

 **69,1 tonnes** sur les 832.1 t déclarées par la pêche professionnelle proviennent de ce métier en 2021 (8,3 %)

La répartition des captures par grande zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 26) :

- > En province Sud, la Zone Côtière Ouest et le Centre-Ouest qui à elles deux représentent 60 % des captures ;
- > En province Nord, le Grand Nord et les espaces de l'Ouest où elle est pratiquée par des pêcheurs à pied et des pêcheurs embarqués.

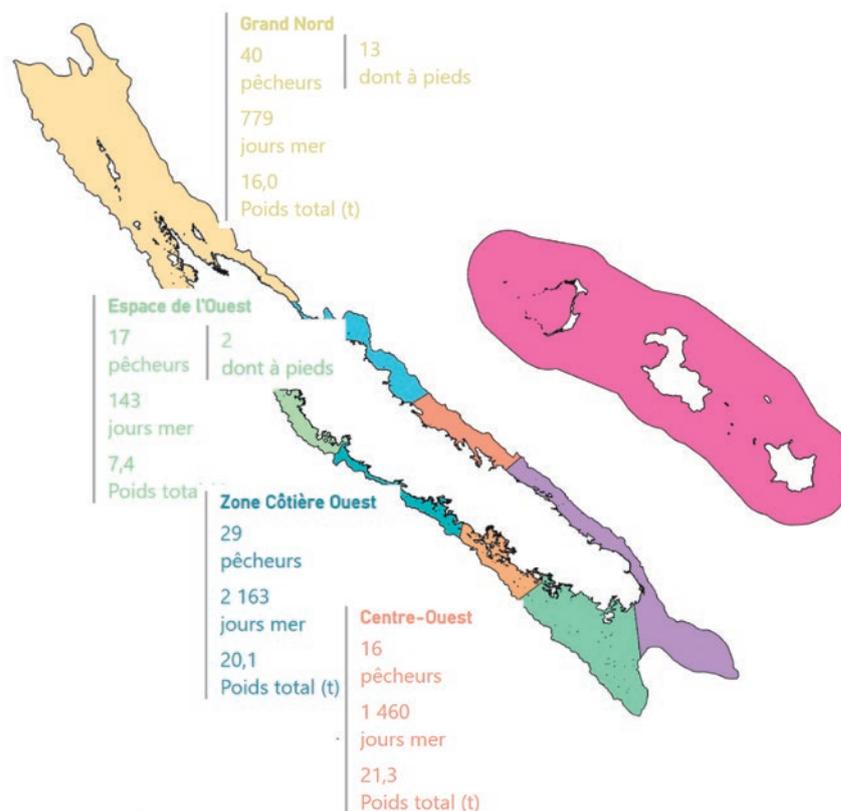
Il est à noter que l'effort de pêche est 8 fois plus élevé pour le Grand Nord que pour les Espaces de l'Ouest mais que les volumes ne représentent que le double. Ce décalage entre les deux zones de pêche de la province Sud est beaucoup moins marqué.

Ces 4 zones représentent 94% des captures de ce métier (64,8 tonnes sur 69,1 tonnes).

En analysant la composition des captures de ce métier (tableau 12), on peut noter que :

- > Les captures de **crabes** s'élèvent à 6,2 tonnes, ce qui représente la quasi-totalité des prises (95%) des **pêcheurs à pieds** qui pratiquent ce métier.
- > **Les pêcheurs embarqués** qui utilisent la nasse capturent exclusivement du **crabe** à hauteur de 18 tonnes pour l'année 2021. Les pêcheurs embarqués qui pratiquent la pêche à la main / plongée, quant à eux, ciblent le crabe de manière opportuniste dans le grand Nord, la Zone Côtière Ouest et les Espaces de l'Ouest (respectivement 2,7 tonnes, 2,1 tonnes et 1,2 tonne).

> **Figure 26** : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021



> **Tableau 12** : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021 (pêcheurs à pieds (a), pêcheurs embarqués (b))

a. Pêcheurs à pieds

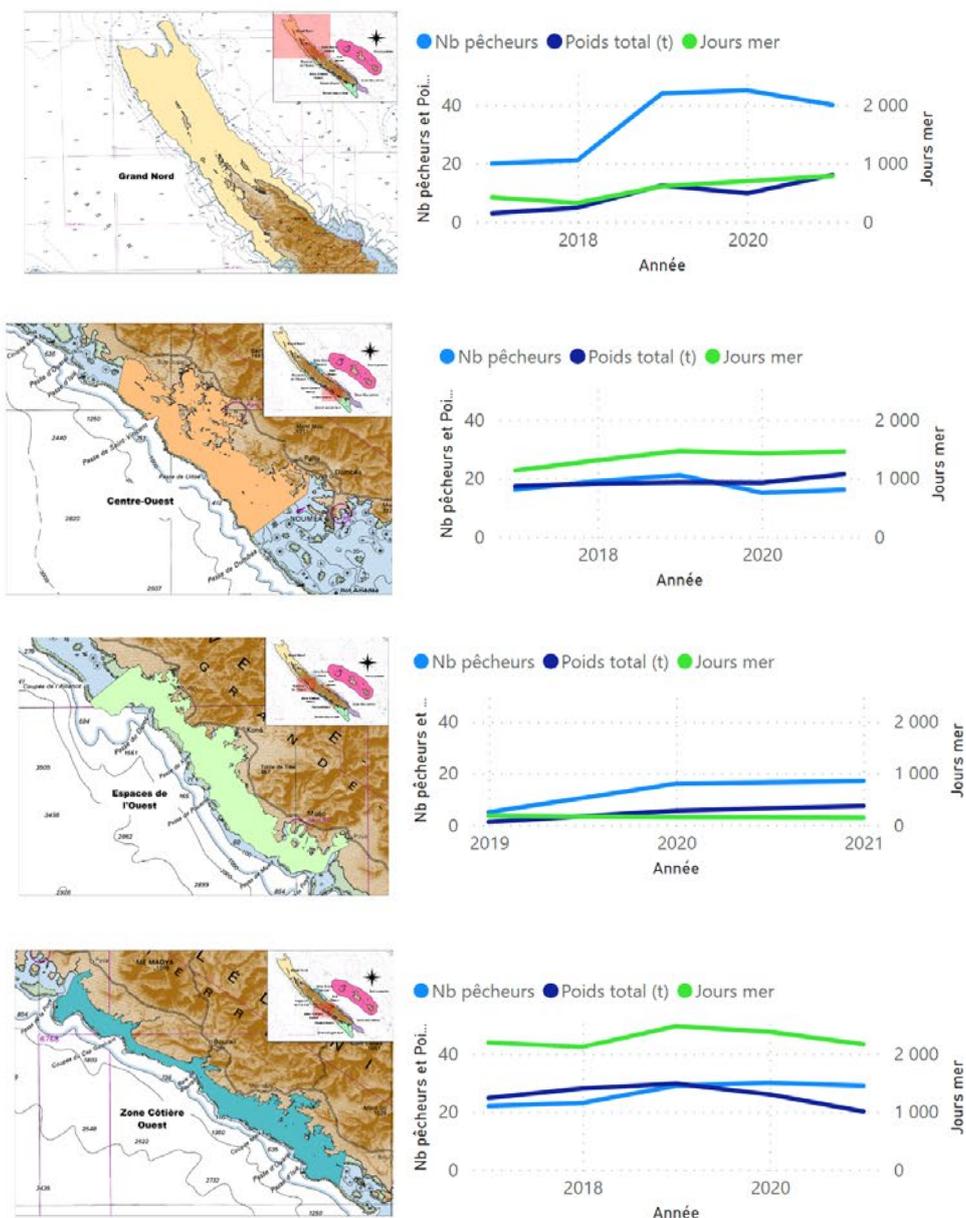
Technique	Espace de l'Ouest	Grand Nord	Total
☐ Main / Plongée	1,7	4,4	6,2
Crabes de palétuvier	1,7	4,4	6,2
Total	1,7	4,4	6,2

b. Pêcheurs embarqués

Technique	Centre-Ouest	Espace de l'Ouest	Grand Nord	Zone Côtière Ouest	Total
☐ Nasse	21,3	4,5	8,8	18,0	52,6
Crabes de palétuvier	21,3	4,5	8,8	18,0	52,6
☐ Main / Plongée		1,2	2,7	2,1	6,0
Crabes de palétuvier		1,2	2,7	2,1	6,0
Total	21,3	5,7	11,6	20,1	58,6

Les captures totales augmentent sur la période, passant de 48,3 tonnes en 2017 à 69,1 tonnes en 2021. Cette augmentation progressive est visible sur l'ensemble des grandes zones où l'effort de pêche et le nombre de pêcheurs montrent la même tendance, à l'exception de la Zone Côtière Ouest qui voit ces trois paramètres décliner depuis 2019 (figure 27).

> **Figure 27** : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021



© Matthieu Juncker

4.5. Métier «main / plongée aux langoustes»

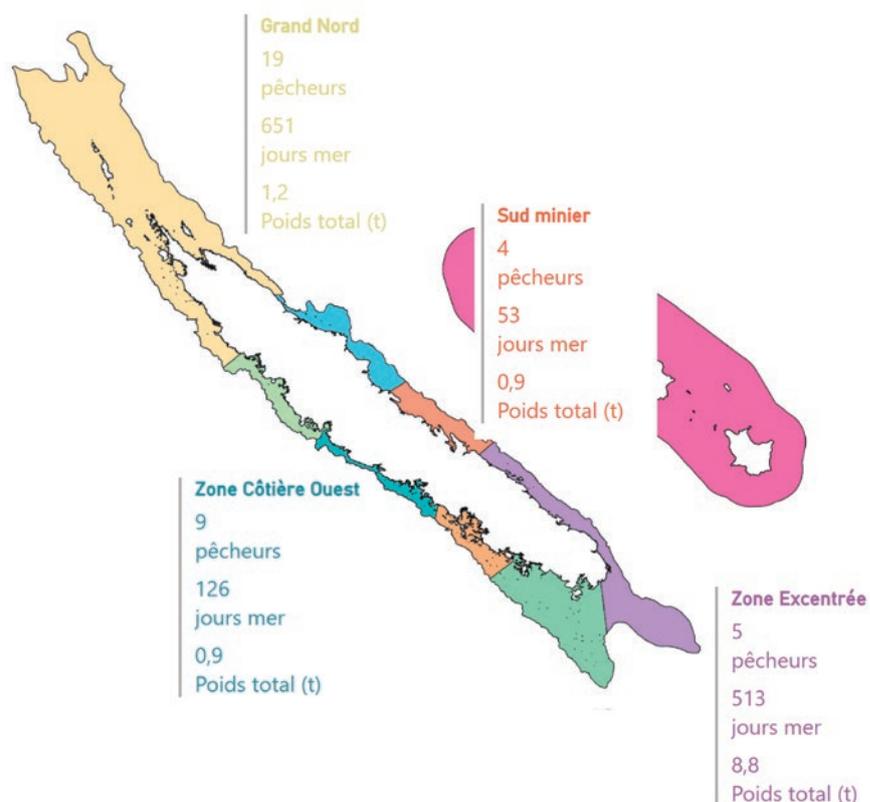
 **13 tonnes** sur les 832.1 t déclarées par la pêche professionnelle proviennent de ce métier en 2021 (1,6 %)

La répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 28) :

- > En **province Sud**, la Zone Excentrée fournit l'écrasante majorité des captures de langoustes pour ce métier soit 8,8 tonnes au total (tableau 13) ce qui correspond à 68% des captures de ce métier. La Zone Côtière Ouest contribue à hauteur de 0,9 tonnes. L'effort de pêche, comparé au volume total, semble comparable entre les deux zones ;
- > En **province Nord**, le Sud minier et le Grand Nord contribuent à hauteur de 2,1 tonnes. L'effort de pêche du Grand Nord est environ 10 fois plus élevé que celui du Sud Minier pour des volumes quasi équivalents.

Ces 4 zones représentent 91 % des captures de ce métier (11,8 T sur 13 T)

> **Figure 28** : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021

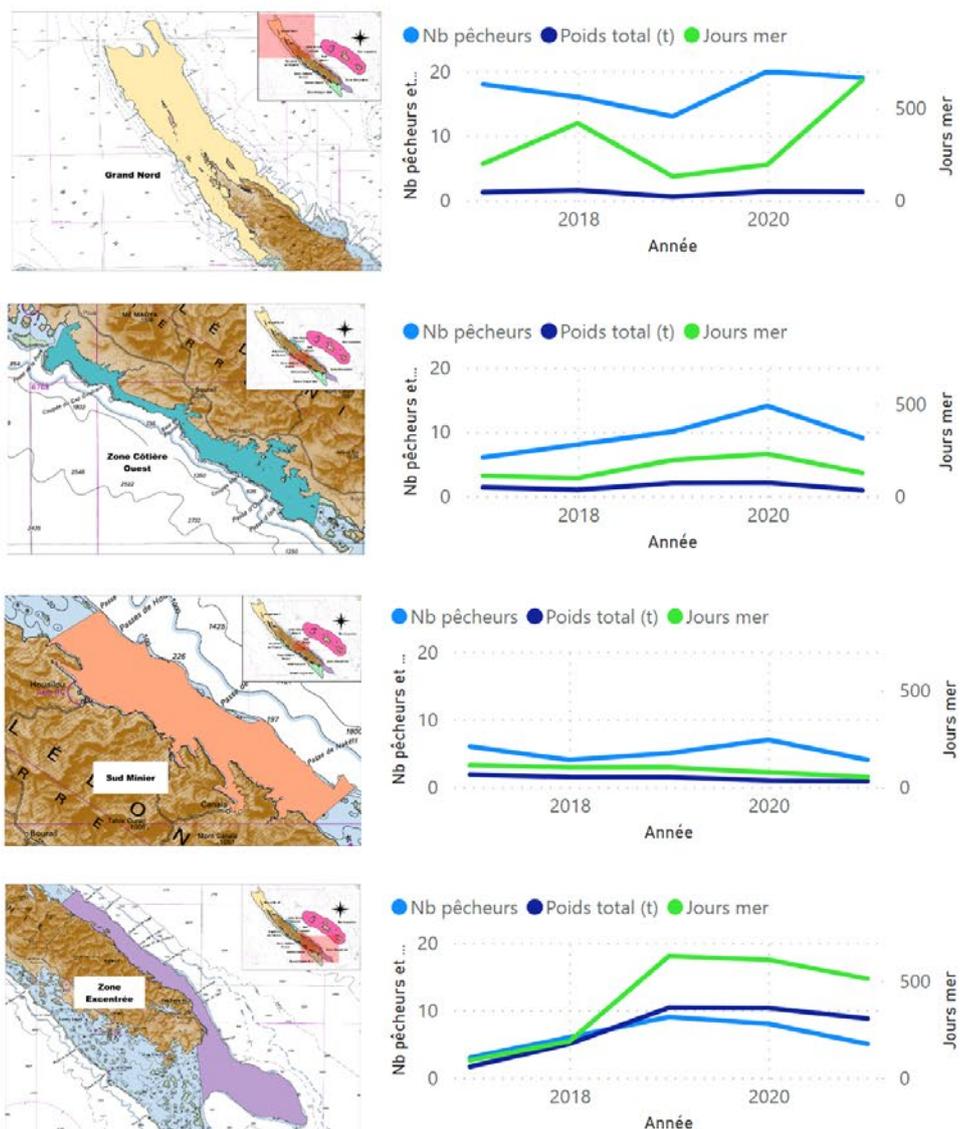


> **Tableau 13** : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021

Produit	Grand Nord	Sud minier	Zone Côtière Ouest	Zone Excentrée
Langoustes	1,2	0,9	0,9	8,7
Cigales et popinées				0,1
Total	1,2	0,9	0,9	8,8

Les volumes de captures de ce métier ont connu une augmentation sur les 5 dernières années, passant de 11 tonnes en 2017 à 17 tonnes en 2020 (le pic de la période), du fait de la hausse significative de la production déclarée de langoustes en Zone Excentrée, avant de diminuer à 13 tonnes en 2021. Les jours de mer déclarés ont triplé sur cette période (figure 29).

> Figure 29 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement de 2017 à 2021



© OFC

4.6. Métier « main / plongée aux mollusques »

 **18,1 tonnes**
sur les 832.1 t déclarées par la pêche professionnelle proviennent de ce métier en 2021 (2,2 %)

La répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 30) :

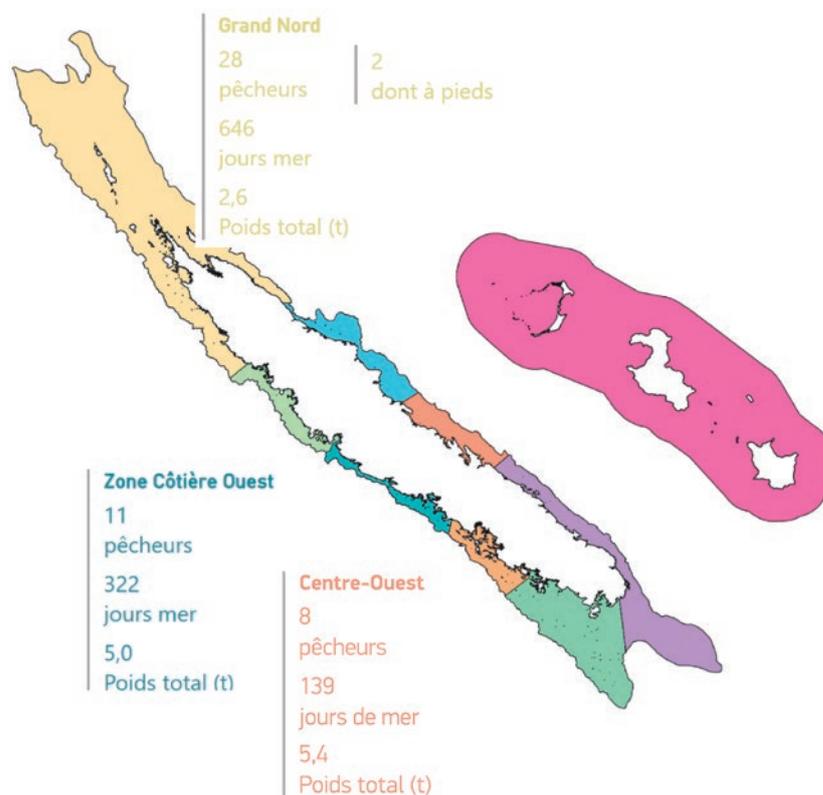
- > En province Sud, la Zone Côtière Ouest et le Centre-Ouest qui à elles deux représentent 57% des captures.
- > En province Nord, le Grand Nord où elle est pratiquée à la fois par des pêcheurs à pied et des pêcheurs embarqués.

Ces 3 zones représentent 72 % des captures de ce métier (13 tonnes sur les 18,1 tonnes). La grande majorité des pêcheurs et de l'effort de pêche provient de la zone Grand Nord, tandis que les captures sont prépondérantes en province Sud.

En analysant la composition des captures de ce métier (tableau 14), il est à noter que :

- > les pêcheurs à pieds, très peu nombreux, ciblent les **huîtres** en faible quantité.
- > En revanche, les pêcheurs embarqués ciblent en priorité le **troca** (4,4 tonnes) et le **poulpe** (4,3 tonnes) ainsi que les **grisettes** (2,7 tonnes).

> Figure 30 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021



> Tableau 14 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021 (pêcheurs à pieds (a), pêcheurs embarqués (b))

a. Pêcheurs à pieds

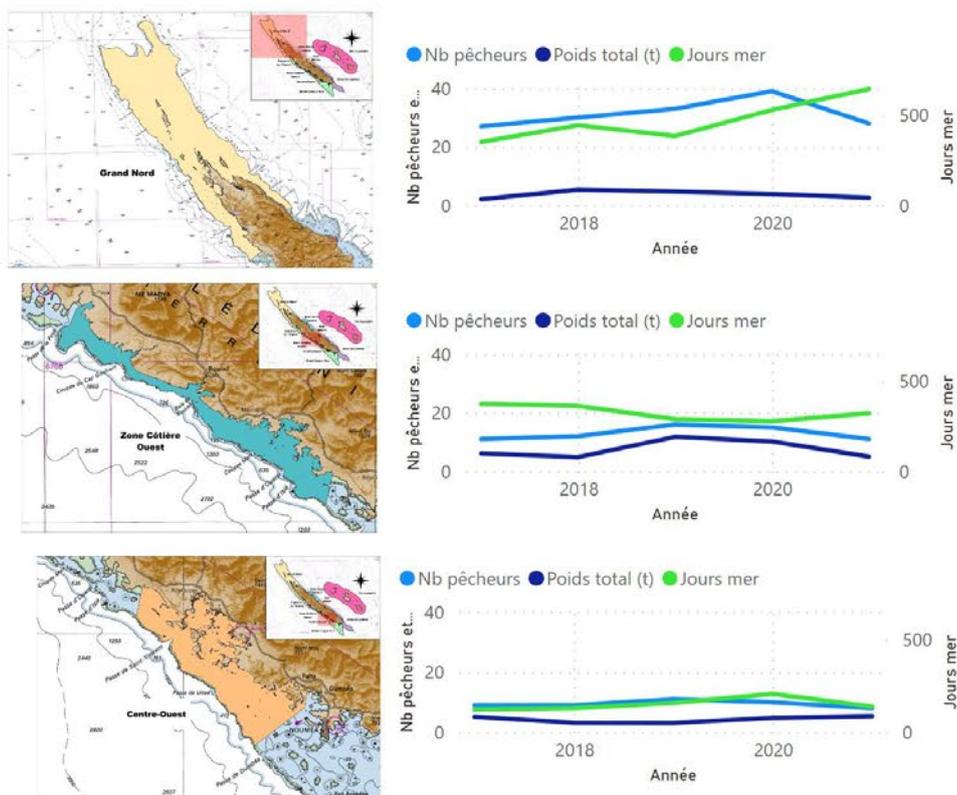
Type (PNord)	Grand Nord
P	0,2
Coquillages divers	0,0
Huîtres	0,2
Total	0,2

b. Pêcheurs embarqués

Produit	Centre-Ouest	Grand Nord	Zone Côtière Ouest
Trocas coquilles			0,5
Trocas chairs	0,1		0,6
Trocas	0,0	0,7	2,5
Poulpes	2,1	1,5	0,7
Grisettes	2,7	0,0	0,0
Total	5,0	2,2	4,4

De 2017 à 2021, les captures totales ont augmenté passant par un pic en 2019 (26 tonnes) puis diminué pour retrouver en 2021 un niveau juste supérieur (18 tonnes) à celui de 2017. Les paramètres de production, d'effort et de nombre de pêcheurs sont relativement stables sur la période pour ces trois zones, à l'exception de la zone Grand Nord qui montre une baisse du nombre de pêcheurs, associée à une augmentation du nombre de jours de mer (figure 31). Le volume déclaré est très faible une fois rapporté à l'effort. Les données concernant le troca semblent être sous-déclarées.

> Figure 31 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021



4.7. Métier "moulinet aux poissons profonds"

 **22,9 tonnes** sur les 832.1 t déclarées par la pêche professionnelle proviennent de ce métier en 2021 (2,8 %)

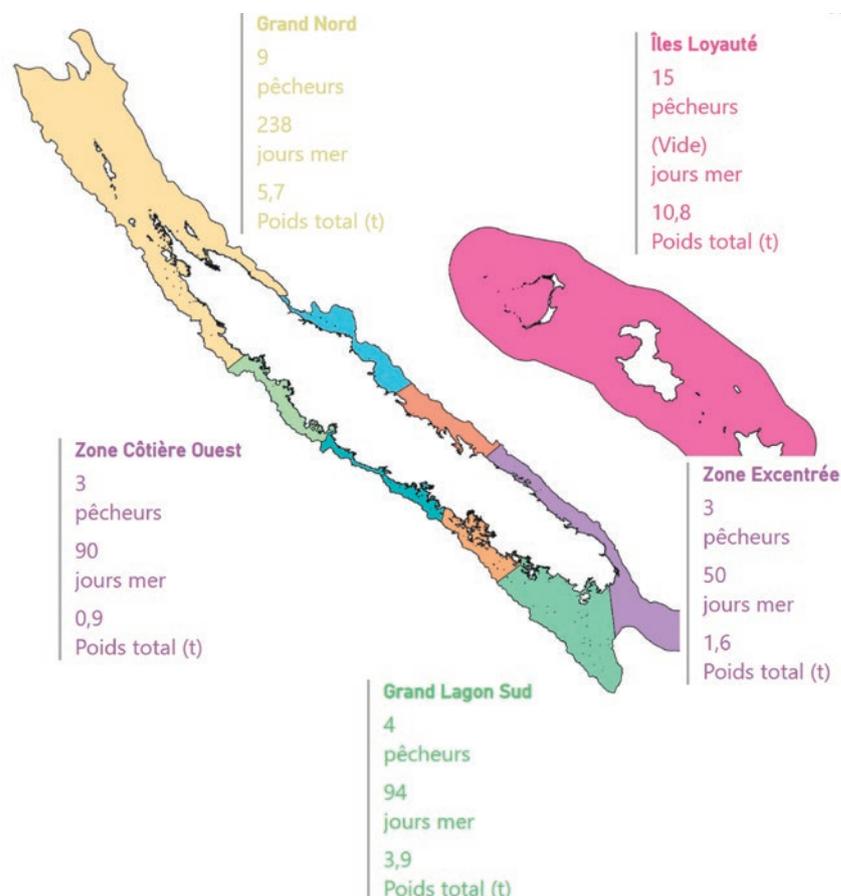
La répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 32) :

- > En province des **Îles Loyauté** en premier lieu ;
- > En **province Sud**, dans la zone du Grand Lagon Sud et dans la Zone Excentrée
- > En **province Nord**, dans la zone du Grand Nord.

La grande zone de pêche qui englobe les Îles Loyauté est la principale zone en nombre de pêcheurs (15), le volume de captures y est le plus élevé (10,8 tonnes).

L'analyse de la composition des captures de ce métier (tableau 15) permet de noter que seuls 4 produits (espèces ou groupe d'espèces, à savoir : vivaneau rouge, vivaneau rose, loche profonde et brème olive) dans ces quatre zones composent 90 % des captures (20,5 tonnes sur 22,9 tonnes).

> **Figure 32** : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021



L'importance de chaque produit peut varier de façon importante d'une zone à une autre :

- > Les captures de **vivaneaux rouge/rose** s'élèvent respectivement à 7,9 tonnes, 4,7 tonnes, 3,7 tonnes et 1,6 tonne, soit 73%, 82%, 94% et 100% des captures de ce métier dans la zone des Îles Loyauté, du Grand Nord, du grand Lagon Sud et de la Zone Excentrée.
- > Les **loches** profondes sont également principalement pêchées dans les Îles Loyauté à hauteur de 1,4 tonne, soit 13% des captures de cette zone.
- > Les **brèmes olives** sont capturées de manière plus anecdotique dans la zone des Îles Loyauté (0.8 tonne).

> **Tableau 15** : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021

Produit	Grand Lagon Sud	Grand Nord	Îles Loyautés	Zone Excentrée	Total
Vivaneaux rouges	1,7	4,4	7,9	1,2	15,2
Vivaneaux roses	2,0	0,3		0,4	2,7
Loches profondes		0,1	1,4		1,5
Brèmes olives	0,2	0,0	0,8		1,1
Total	3,9	4,8	10,2	1,6	20,5

Les captures sont variables d'une zone à l'autre sur la période 2017-2021. La tendance est à la hausse pour les zones Îles Loyauté et Grand Nord, tandis que la tendance est à la baisse pour la zone du Grand lagon Sud et assez stable en Zone Excentrée.

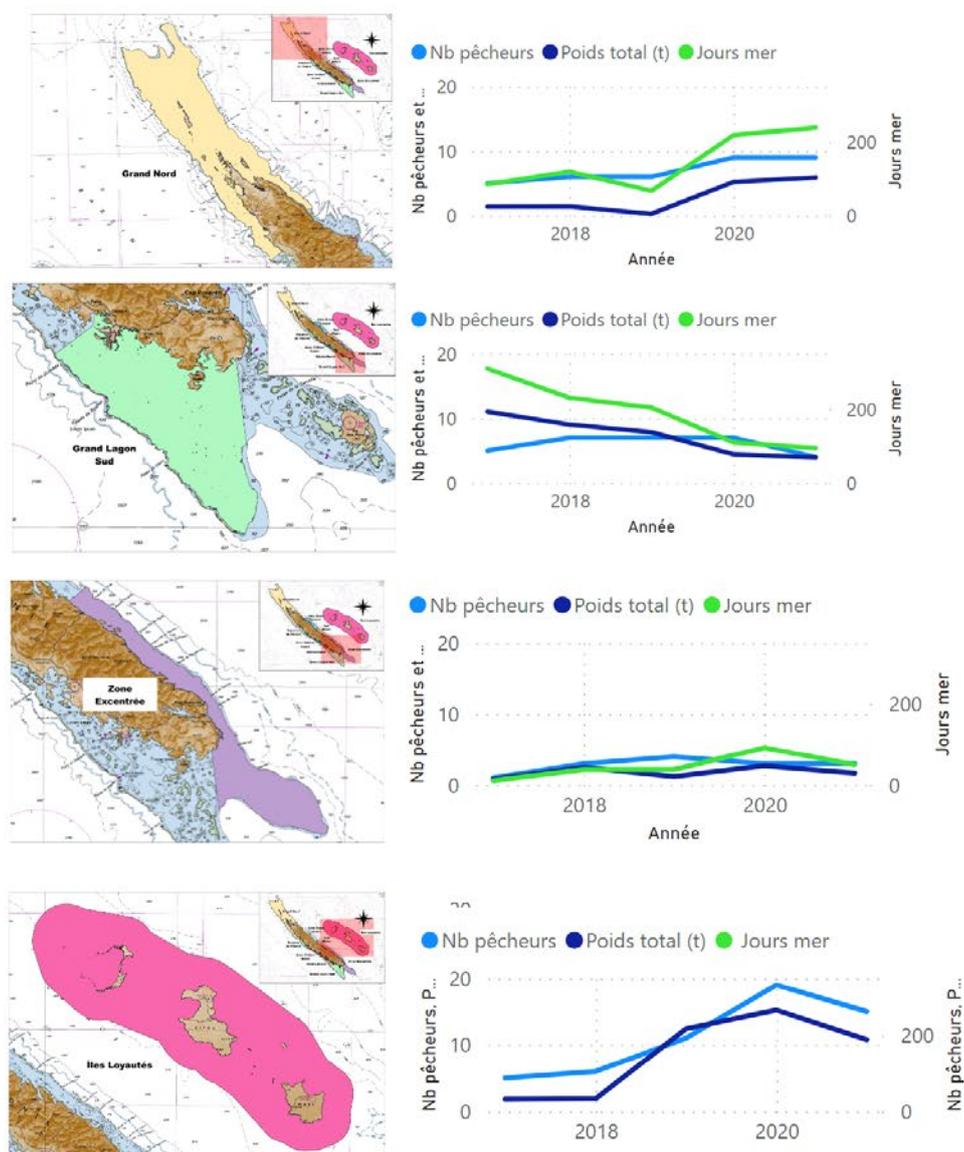
Les 3 principales zones en termes de captures demeurent les mêmes sur la période. On note tout de même une augmentation significative des captures de ce métier sur la Côte Océanienne à partir de 2018 jusqu'en 2020, qui ne s'est pas maintenue en 2021.

Aux Îles Loyauté, l'importance de ce métier se traduit par une forte augmentation du nombre de pêcheurs le pratiquant, passant de 5 pêcheurs déclarés en 2017 à 15 en 2021. Un pic est observé en 2019 avec 19 pêcheurs (figure 33).

Dans la zone Grand Nord, l'augmentation de l'effort (nombre de jours de mer) sur la période est significative. Il a été multiplié par 2,8 passant de 85 en 2017 à 238 en 2021. Le nombre de pêcheurs est quant à lui passé de 5 à 9.

L'effet est inversé dans la zone du Grand lagon Sud où le nombre de jours de mer passe de 303 en 2017 à 94 en 2021, avec un nombre de pêcheurs qui pourtant évolue peu : 5 en 2017 et 4 en 2021.

> Figure 33 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021



© OPC

4.8. Métier «traîne aux poissons du large»

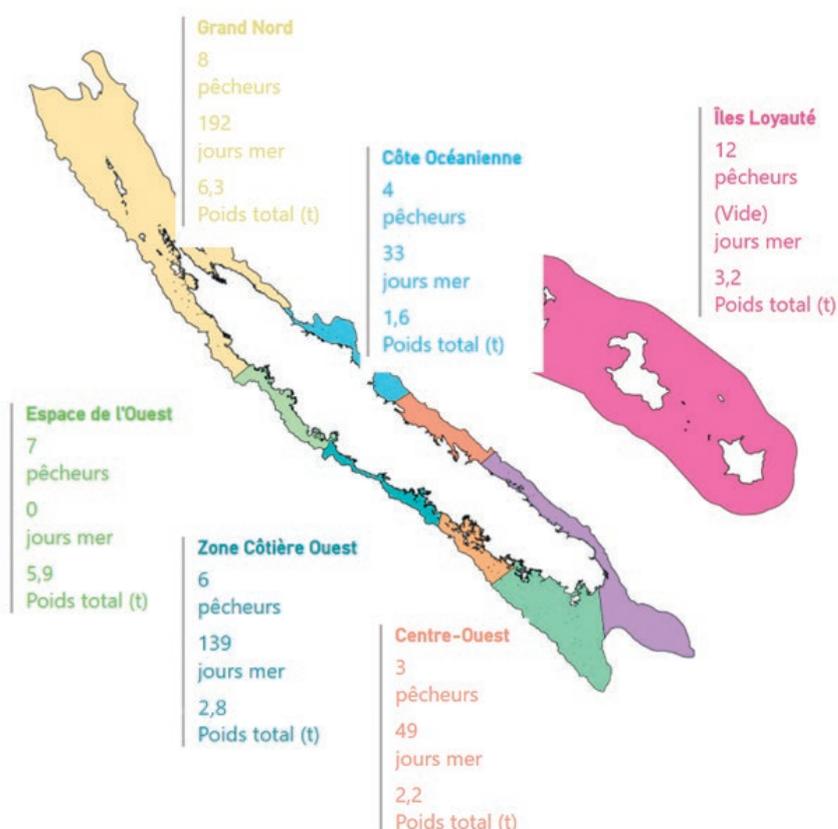
 **22 tonnes** sur les 832.1 t déclarées par la pêche professionnelle proviennent de ce métier en 2021 (2,6 %)

La répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 34) :

- > En **province Nord**, dans la zone du Grand Nord, la zone Espace de l'Ouest et dans la zone Côte Océanienne dans une moindre mesure ;
- > En **province Sud**, les captures sont observées dans la zone Centre-Ouest et Zone Côtière Ouest,
- > Le métier est également pratiqué dans la zone des **Îles Loyauté**.

La zone de pêche du Grand Nord et de l'Espace de l'Ouest sont les principales zones de captures (12,2 tonnes à elles deux). La zone des Îles Loyauté est celle qui présente le plus grand nombre de pêcheurs pour ce métier (12).

> **Figure 34** : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021



> **Tableau 16** : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021

Produit	Centre-Ouest	Côte Océanienne	Espace de l'Ouest	Grand Nord	Îles Loyautés	Zone Côtière Ouest	Total
Thons jaunes	0,1	0,8	0,1	4,4	2,1	0,6	8,2
Thons blancs			4,2			0,4	4,6
Mahi-Mahis	0,3	0,3	0,4	0,9	1,1	0,2	3,2
Wahoos / tazards du large	0,6	0,1	0,6	0,7		1,1	3,1
Marlins		0,4	0,7	0,2		0,3	1,6
Total	1,1	1,6	5,9	6,2	3,2	2,7	20,7

L'analyse de la composition des captures de ce métier (tableau 16), permet de noter que 5 produits (espèces ou groupe d'espèces, à savoir : thon jaune, thon blanc, mahi-mahi, wahoo et marlin) dans ces six zones composent 94% des captures (20,7 tonnes sur 22 tonnes).

L'importance de chaque produit peut grandement varier d'une zone à une autre :

- > Les captures de **thonidés, thons jaune et thons blanc** s'élèvent respectivement à 8,2 tonnes et 4,6 tonnes, soit 37% et 20% des captures de ce métier dans ces six zones.

Elles sont majoritaires dans les zones de l'Espace de l'Ouest, Grand Nord et Îles Loyauté.

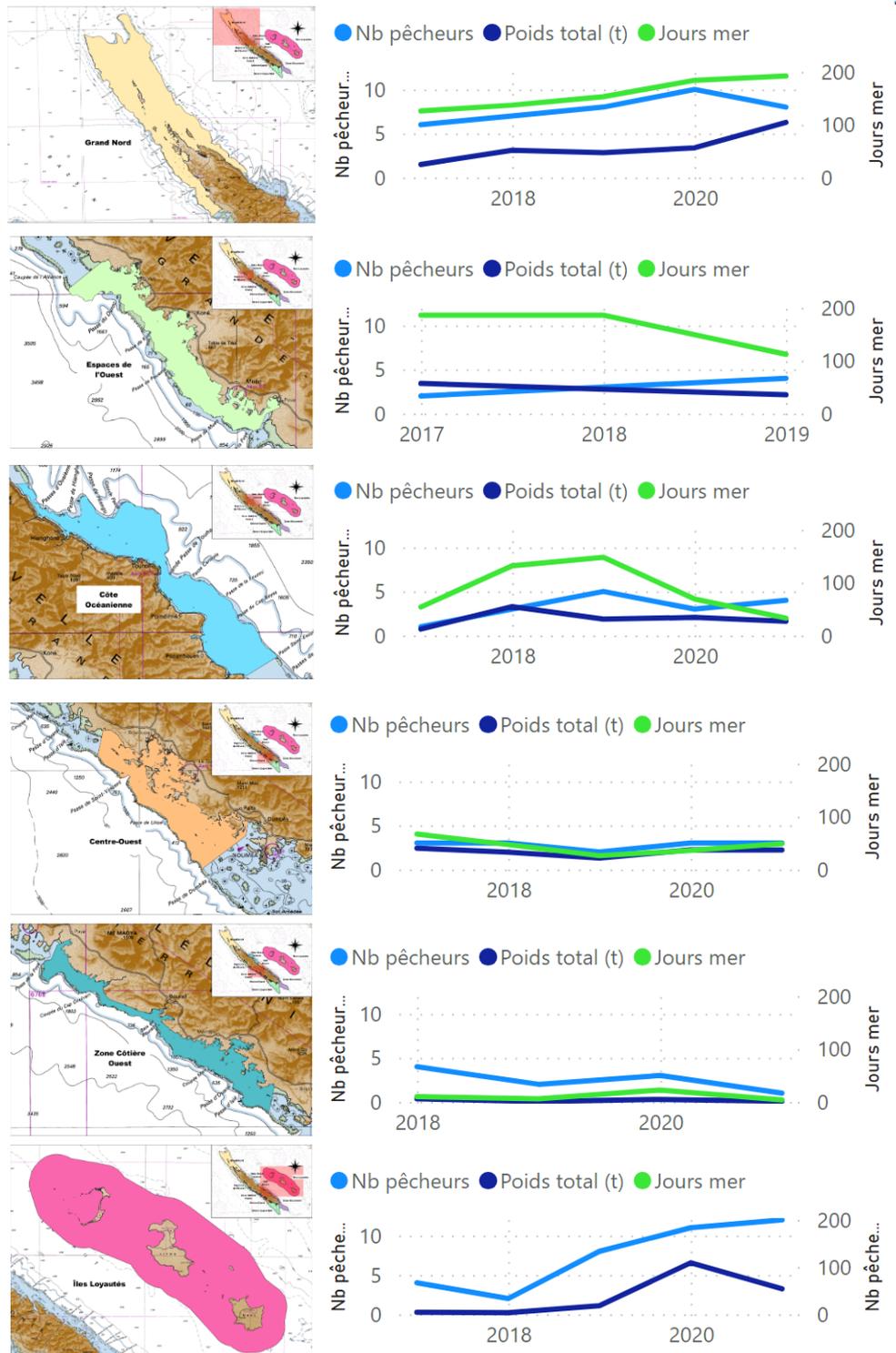
- > Les **mahi-mahi** sont principalement pêchés dans les Îles Loyauté et la zone Grand Nord à hauteur de 1,1 tonne et 0,9 tonne respectivement.
- > Dans une moindre mesure, les **wahoos** sont pêchés principalement dans la Zone Côtière Ouest et le Grand Nord (1,1 tonne et 0,7 tonne respectivement).
- > Les captures de **marlins** sont prépondérantes dans la zone de l'Espace de l'Ouest (0,7 tonne)

Les captures et l'effort de pêche associé sont variables d'une zone à l'autre sur la période 2017-2021.

Au sein des zones où ce métier est principalement pratiqué, le nombre de pêcheurs est globalement stable sur la période, à l'exception des Îles Loyauté où la tendance montre une hausse significative, de 4 pêcheurs en 2017 à 12 en 2021. En termes de captures, cette zone a vu une évolution positive de ses captures de 0,3 tonne en 2017 à 3,2 tonnes en 2021 en passant par un pic à 6,5 tonnes en 2020 (figure 35).

Cette augmentation des prises est d'autant plus marquée dans la zone Grand Nord qui totalisait 1,5 tonne en 2017 pour 6,3 tonnes en 2021, associée à une augmentation de l'effort de pêche. Les volumes ont donc doublé depuis 2017.

> Figure 35 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2021



5. Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle

© Luen Lopue

Les informations relatives à l'activité de pêche professionnelle côtière collectées par les trois provinces autorisent le calcul de quelques indicateurs, à la fois à l'échelle de la province mais également à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie lorsque le jeu de données est suffisamment robuste.

Ces indicateurs simples sont utiles pour suivre l'évolution de l'activité de pêche professionnelle, selon des composantes halieutiques et économiques.

Ainsi, le tableau 17 présente les valeurs calculées pour différents types d'indicateurs concernant l'effort de pêche, les captures par unité d'effort (CPUE) et certains paramètres économiques. Pour chaque province, les calculs sont effectués uniquement à partir des données des pêcheurs ayant déclaré des jours de mer. De même, pour mieux prendre en compte la réalité des déclarations via les fiches de pêche, les ratios relatifs au carburant se limitent aux prises des pêcheurs ayant déclaré une consommation de carburant.

> **Tableau 17** : Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle en 2021 pour chaque province et pour l'ensemble du territoire. La colonne Général affiche la somme des colonnes pour les deux premiers indicateurs, et la moyenne pour les indicateurs suivants

	P. Sud	P. Nord	P. Iles	Général
Nb pêcheurs	98	153	30	281
Jours de mer déclarés	9 175	2 931		12 106
Poids (kg) / pêcheur	5 081,86	1 856,14	774,46	2 865,64
Poids (kg) / jours mer	54,28	96,89		66,52
L de carburant / Kg	1,1	0,9		1,1
Écart type (L / Kg)	2,2	5,0		3,1
Chiffre d'affaires / Kg	1 003	889	1 089	985
Écart type (CA / Kg)	657	455	637	616

5.1. Effort de pêche

L'effort de pêche est une information essentielle permettant d'évaluer l'intensité de l'activité de pêche. Il peut être décrit de multiples façons à l'intérieur d'une zone géographique ou sur une période donnée. Plus l'unité d'effort choisie est fine, plus l'estimation de l'intensité de l'activité est proche de la réalité de la pêche. En Nouvelle-Calédonie, les campagnes de pêche peuvent faire l'objet de durées variables selon la stratégie de pêche choisie (espèces ciblées, zone de pêche, etc.). Cependant, la majorité de l'activité de pêche repose sur des campagnes d'une journée.

En 2021, l'ensemble des provinces a collecté de l'information sur le nombre de jours de mer, toutefois la fiabilité des chiffres renseignés est variable. En effet, la province Sud déclare plus de 9 175 jours de mer tandis que la province Nord n'en comptabilise que 2 933, ce qui est probablement sous-estimé au regard du nombre de pêcheurs et d'autorisations de pêche délivrées. En province des Îles Loyauté, les jours de mer sont uniquement répertoriés au niveau des trois points de vente de produits de la mer principaux, et ne sont pas connus pour 2021.

5.2. Capture par unité d'effort

Les captures par unité d'effort (CPUE) renseignent sur les valeurs de production rapportées à l'intensité de l'activité. On peut ainsi calculer différents indices de capture rapportés à une unité d'effort définie telle que la campagne de pêche, le pêcheur, le jour de mer, l'engin, le litre de carburant consommé, etc. Les données collectées en 2021 permettent de présenter des valeurs annuelles par pêcheur mais également par jour de mer pour chacune des provinces ainsi que pour le territoire. Les CPUE rapportées au pêcheur sont plus élevées en province Sud qu'en province Nord (5 082 et 1 857 kg/pêcheur respectivement). La province des Îles Loyauté affiche un ratio bien moindre avec 774 kg/pêcheur.

Les CPUE rapportées au jour de mer affichent 55 kg/jour de mer en province Sud contre 97 kg/jour de mer en province Nord. En province des Îles Loyauté, ce chiffre n'est pas disponible pour 2021. Le nombre de jours de mer étant vraisemblablement sous-évalué en province Nord, cette valeur de CPUE est probablement surévaluée pour cette province.



© OPC

5.3. Facteurs économiques

Ces indicateurs renseignent sur l'activité de la pêche professionnelle en termes de performance économique.

Le volume de carburant consommé pour la pratique de la pêche peut ainsi être utilisé comme un indicateur pertinent pour suivre l'évolution de l'activité. Le ratio « litre de carburant / kg pêché » s'élève à 1,1 pour la province Sud et 0,9 pour la province Nord. Ces chiffres, du même ordre de grandeur et stables par rapport à 2020, reposent toutefois sur une quantité de carburant consommé déclaré ; rappelons que

la précision de cette déclaration est variable d'une province à l'autre. L'écart type associé témoigne de cette variabilité (pour l'indicateur L/kg, il est de 2,2 en province Sud, contre 5,0 en province Nord). La donnée relative au carburant déclaré n'est pas disponible pour la province des Îles Loyauté en 2021. Le chiffre d'affaires total rapporté à la production totale est de 1 003 FCFP/kg en province Sud et 1 089 FCFP/kg aux Îles Loyauté, contre 889 FCFP/kg en province Nord.

5.4. A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie

Le tableau 17 fait la synthèse des indicateurs les plus robustes en 2021 pour faire l'objet, dans l'état actuel du système de collecte de données, d'un suivi de l'évolution de

l'activité de la pêche professionnelle côtière à l'échelle du territoire.

Ainsi, en 2021 l'activité de pêche professionnelle côtière en Nouvelle-Calédonie comptabilise plus de

 **12 000** jours de mer déclarés
à savoir une diminution de 1 000 jours de mer par rapport à 2020

Le chiffre d'affaires rapporté à la production atteint

 **985** Francs par kg de produits de la mer
soit une valorisation de 80 francs par rapport à l'année passée

Elle génère la capture annuelle de plus de

 **2 800** kg de produits de la mer par pêcheur déclarant
(200 kg de plus par pêcheur qu'en 2020)

Ce qui se traduit par le prélèvement de

 **66,5** kg de produits de la mer par jour de mer
(73 kg par jour de mer en 2020)

6. Conclusion et perspectives

Ce rapport apporte les éléments de base à l'élaboration d'un système de suivi pérenne, capable de renseigner les acteurs de la filière sur l'évolution des composantes halieutique et économique de la pêche côtière professionnelle.

L'année 2021 est la 3^{ème} année de référence. Le rapport a été produit à l'aide de l'outil informatique « méta-infocentre », qui facilite la production des bilans statistiques et permet des analyses complémentaires et la production de nouveaux indicateurs avec une déclinaison géographique, par catégories d'espèces et par métiers, pour une période donnée (année(s), mois, etc.).

À l'heure actuelle, pour les provinces Sud et Nord, le suivi de la pêche côtière professionnelle repose sur un dispositif déclaratif de l'activité, et pour les Îles Loyauté, sur les données transmises par trois points centralisant la vente de produits de la mer. Sur le long terme, s'appuyant sur le méta-infocentre notamment, l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie a pour mission d'accompagner l'amélioration du système de collecte en vigueur et engage des actions permettant d'optimiser la qualité des informations récoltées. En termes de perspectives :

- ▶ Pour assurer des analyses cohérentes et affinées à l'échelle du territoire, l'Observatoire s'attelle à **harmoniser les données de pêche entre chaque province et propose des améliorations en termes de collecte de données**, tels qu'un référentiel géographique harmonisé et la création de nouveaux champs à renseigner au sein des fiches de pêches qui préciseront l'effort de pêche et affineront le zonage des sites de pêche.
- ▶ Pour certaines pêcheries à enjeu (crabes de palétuvier, holothuries, perroquets à bosse, poissons profonds, langoustes), **l'Observatoire des pêches appuie les services techniques des provinces pour la mise en place de suivis spécifiques plus détaillés**, qui se traduisent par la mise en application de fiches de pêche spécifiques et la production de synthèses plus étoffées sur ces ressources.

- ▶ L'approche « métier » proposée dans le bilan 2021 vise à **caractériser l'activité de pêche au plus proche de la réalité économique à l'échelle du territoire**. Elle présente une photographie de l'activité de pêche, sur l'année considérée, déclinée en fiche « métier » dont l'évolution des tendances au cours du temps pourra être utilisée à des fins de gestion.

L'Observatoire des pêches côtières est donc le guichet unique concernant les données et les informations relatives à la pêche côtière à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. C'est un outil au service des collectivités et des professionnels du secteur, indispensable pour la connaissance de cette filière et nécessaire pour sa structuration.



© Luen Iopue

Annexes

> **Tableau 18** : Volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces principalement pêchées par catégorie par province en 2021

Produit	Province Sud		Province Nord		Province des Iles		Total	
	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)
Poisson récifo-lagonaire								
Total	309,1	37,0%	189,7	22,7%	6,4	0,8%	505,2	60,4%
Mulets	73,9	8,8%	60,3	7,2%			134,2	16,0%
Maquereaux	54,5	6,5%	0,8	0,1%			55,3	6,6%
Becs de cane	15,2	1,8%	23,9	2,9%	3,0	0,4%	42,1	5,0%
Dawas	28,2	3,4%	10,6	1,3%	0,0	0,0%	38,9	4,6%
Bossus	23,2	2,8%	12,3	1,5%	0,3	0,0%	35,8	4,3%
Perroquets	24,5	2,9%	7,3	0,9%			31,8	3,8%
Picots gris	24,4	2,9%	0,0	0,0%			24,4	2,9%
Loches saumonées	1,9	0,2%	17,4	2,1%			19,3	2,3%
Tazards du lagon	2,7	0,3%	13,2	1,6%	2,3	0,3%	18,3	2,2%
Rougets de nuit	14,9	1,8%	0,6	0,1%	0,0	0,0%	15,6	1,9%
Loches divers	6,3	0,7%	7,6	0,9%			13,9	1,7%
Aiguillettes / Orphies	4,1	0,5%	8,5	1,0%			12,6	1,5%
Perroquets à bosses	4,7	0,6%	5,9	0,7%			10,6	1,3%
Divers autres poissons récifo-lagonaires	6,8	0,8%	0,7	0,1%	0,0	0,0%	7,6	0,9%
Picots rayés	4,1	0,5%	2,8	0,3%			7,0	0,8%
Loches grisettes	1,6	0,2%	2,7	0,3%	0,2	0,0%	4,5	0,5%
Loches bleues	2,4	0,3%	1,7	0,2%	0,3	0,0%	4,4	0,5%
Carangues	2,8	0,3%	1,4	0,2%			4,2	0,5%
Picots divers	2,4	0,3%	1,6	0,2%	0,0	0,0%	4,0	0,5%
Rougets divers	2,1	0,3%	0,9	0,1%			3,0	0,4%
Wiwas / Ui-Uas	2,4	0,3%	0,3	0,0%			2,7	0,3%
Divers petits pélagiques / fritures	0,1	0,0%	2,4	0,3%			2,5	0,3%
Pouattes	0,1	0,0%	2,4	0,3%			2,5	0,3%
Jaunets	0,3	0,0%	1,8	0,2%			2,1	0,3%
Crocros	0,5	0,1%	1,2	0,1%			1,7	0,2%
Mekouas	0,9	0,1%	0,1	0,0%	0,2	0,0%	1,3	0,2%
Lanternes	0,9	0,1%					0,9	0,1%
Balabios / Blancs Blancs / Matous	0,4	0,0%	0,3	0,0%			0,7	0,1%
Sabres	0,7	0,1%					0,7	0,1%
Gueules rouges	0,6	0,1%					0,6	0,1%
Sardines	0,4	0,1%	0,1	0,0%			0,6	0,1%
Perches			0,5	0,1%			0,5	0,1%
Séριοles	0,3	0,0%					0,3	0,0%
Prêtres	0,3	0,0%					0,3	0,0%
Brèmes	0,1	0,0%	0,1	0,0%			0,2	0,0%
Bécunes	0,2	0,0%					0,2	0,0%
Glug-Glugs	0,1	0,0%					0,1	0,0%
Communards	0,0	0,0%	0,0	0,0%			0,0	0,0%
Loches rondes	0,0	0,0%					0,0	0,0%
Mikwas	0,0	0,0%					0,0	0,0%
Anglais					0,0	0,0%	0,0	0,0%
Raies et requins divers	0,0	0,0%					0,0	0,0%
HOLOTHURIE								
Total	108,6	13,0%	62,9	7,5%			171,5	20,5%
Holothuries léopards (B. Argus)	14,1	1,7%	32,3	3,9%			46,5	5,6%
Holothuries grises (H. Scabra)	33,9	4,1%	0,0	0,0%			33,9	4,1%
Holothuries tétés noires (H. Whitmaei)	16,2	1,9%	8,3	1,0%			24,5	2,9%
Holothuries tétés blancs (H. Fuscogilva)	9,3	1,1%	5,7	0,7%			15,0	1,8%
Holothuries ananas (T. Ananas)	8,3	1,0%	5,5	0,7%			13,8	1,6%

Holothuries mauritianas (A. Mauritiana)	4,3	0,5%	3,5	0,4%			7,8	0,9%
Holothuries noires (A. Spinea)	5,8	0,7%	2,0	0,2%			7,7	0,9%
Holothuries noires boules (A. Miliaris)	4,2	0,5%	2,7	0,3%			6,9	0,8%
Holothuries trompes d'éléphant (H. Fuscopunctata)	3,5	0,4%	0,3	0,0%			3,8	0,4%
Holothuries curries (S. Hermanni)	3,5	0,4%	0,0	0,0%			3,5	0,4%
Holothuries noirs longs (A. Palauensis)	2,9	0,3%	0,3	0,0%			3,2	0,4%
Holothuries vertes (A. Chloronotus)	0,1	0,0%	2,3	0,3%			2,3	0,3%
Holothuries cailloux (A. Lecanora)	1,2	0,1%	0,0	0,0%			1,2	0,1%
Holothuries géantes (T. Anax)	0,8	0,1%					0,8	0,1%
Holothuries moutons (H. Lessoni)	0,2	0,0%					0,2	0,0%
Holothuries brunes (A. Echinites)	0,2	0,0%					0,2	0,0%
Holothuries divers	0,1	0,0%	0,0	0,0%			0,1	0,0%
CRUSTACÉ								
Total	54,3	6,5%	28,4	3,4%	0,0	0,0%	82,7	9,9%
Crabes de palétuvier	43,7	5,2%	25,7	3,1%			69,4	8,3%
Langoustes	10,2	1,2%	2,7	0,3%			12,9	1,5%
Crevettes	0,2	0,0%					0,2	0,0%
Cigales et popinées	0,1	0,0%					0,1	0,0%
Crabes de récif			0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
POISSON PROFOND								
Total	6,6	0,8%	11,7	1,4%	10,8	1,3%	29,1	3,5%
Vivaneaux rouges	3,8	0,5%	9,7	1,2%	7,9	1,0%	21,5	2,6%
Vivaneaux roses	2,4	0,3%	0,4	0,1%			2,8	0,3%
Loches profondes	0,0	0,0%	0,1	0,0%	1,4	0,2%	1,6	0,2%
Brèmes olives	0,2	0,0%	0,3	0,0%	0,8	0,1%	1,4	0,2%
Loches Bagnards	0,1	0,0%	1,0	0,1%			1,0	0,1%
Carangues amoureuses	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,6	0,1%	0,7	0,1%
Vivaneaux flammes			0,1	0,0%			0,1	0,0%
Vivaneaux poulets	0,0	0,0%	0,0	0,0%			0,0	0,0%
Vivaneaux divers			0,0	0,0%			0,0	0,0%
POISSON DU LARGE								
Total	6,9	0,8%	15,2	1,8%	3,4	0,4%	25,5	3,1%
Thons jaunes	2,9	0,3%	5,5	0,7%	2,3	0,3%	10,7	1,3%
Thons blancs	0,1	0,0%	4,8	0,6%			4,8	0,6%
Mahi-Mahis	0,5	0,1%	1,7	0,2%	1,1	0,1%	3,3	0,4%
Wahoos / tazards du large	1,4	0,2%	1,8	0,2%			3,1	0,4%
Marlins	0,4	0,1%	1,3	0,2%			1,7	0,2%
Bonites	0,8	0,1%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,9	0,1%
Thons divers	0,3	0,0%	0,0	0,0%			0,4	0,0%
Divers autres pélagiques du large	0,3	0,0%	0,0	0,0%			0,3	0,0%
Espadons	0,1	0,0%					0,1	0,0%
Thons obèses	0,1	0,0%	0,0	0,0%			0,1	0,0%
MOLLUSQUE								
Total	11,2	1,3%	7,1	0,9%			18,3	2,2%
Poulpes	3,5	0,4%	2,4	0,3%			5,8	0,7%
Trocas	0,7	0,1%	3,9	0,5%			4,6	0,5%
Grisettes	2,8	0,3%	0,0	0,0%			2,8	0,3%
Huîtres	1,5	0,2%	0,3	0,0%			1,8	0,2%
Bénitiers	0,7	0,1%	0,5	0,1%			1,2	0,1%
Trocas chairs	0,8	0,1%					0,8	0,1%
Trocas coquilles	0,5	0,1%					0,5	0,1%
Sauteurs	0,4	0,0%					0,4	0,0%
Seiches / calmars	0,3	0,0%	0,0	0,0%			0,3	0,0%
Coquillages divers	0,1	0,0%	0,1	0,0%			0,1	0,0%
Bigorneaux			0,0	0,0%			0,0	0,0%
Araignées			0,0	0,0%			0,0	0,0%
TOTAL	496,7	59,4%	315,0	37,7%	24,5	2,9%	836,2	100,0%



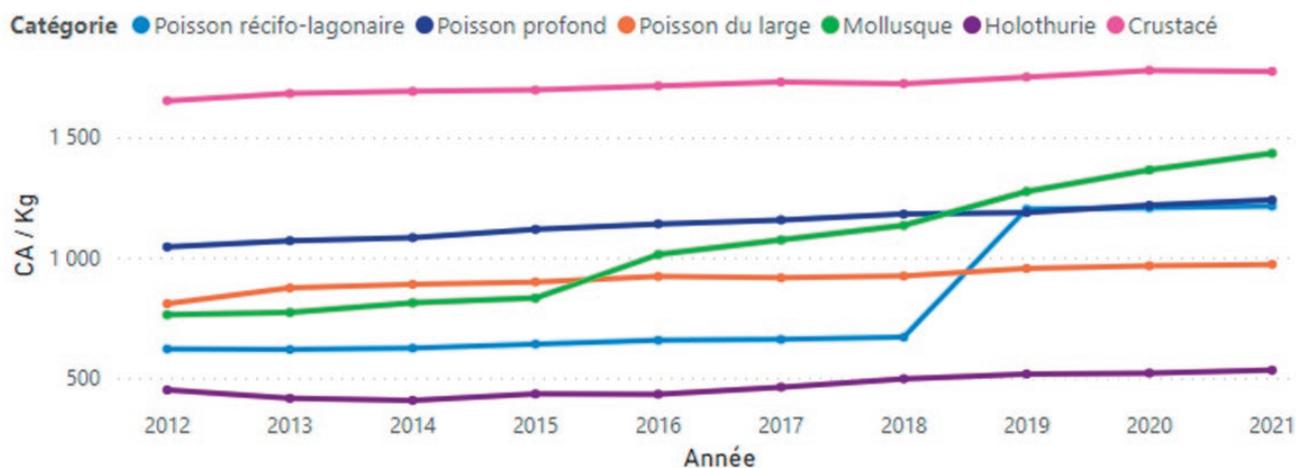
> **Tableau 19** : Chiffre d'affaires (CA) et prix moyen à la première vente (CFP) des espèces principalement pêchées par catégorie par province en 2021

Produit	P. Sud	P. Sud	P. Nord	P. Nord	P. Iles	P. Iles	Total	Total
	CA	Prix moyen	CA	Prix moyen	CA	Prix moyen	CA	Prix moyen
CRUSTACÉ								
Total	85 156 935	1 282,35	39 511 656	1 161,13	32 000	2 594,79	124 700 591	1 255,53
Cigales et popinées	386 900	1 520,38					386 900	1 520,38
Crabes de palétuvier	54 308 191	1 197,35	31 439 507	1 138,95			85 747 698	1 179,57
Crabes de récif			1 000	431,25	32 000	2 594,79	33 000	2 378,43
Crevettes	482 600	1 743,24					482 600	1 743,24
Langoustes	29 979 244	1 590,57	8 071 149	1 247,22			38 050 393	1 504,40
HOLOTHURIE								
Total	59 904 139	641,70	21 882 540	589,83			81 786 679	624,33
Holothuries ananas (T. Ananas)	2 027 688	643,59	1 059 325	507,28			3 087 013	592,10
Holothuries brunes (A. Echinites)	69 540	576,07					69 540	576,07
Holothuries cailloux (A. Lecanora)	496 000	708,56	2 080	334,93			498 080	677,42
Holothuries curries (S. Hermanni)	1 786 500	426,94	2 800	545,36			1 789 300	432,32
Holothuries divers	13 840	686,12	5 250	386,91			19 090	586,38
Holothuries géantes (T. Anax)	49 560	451,20					49 560	451,20
Holothuries grises (H. Scabra)	17 900 945	586,65	4 000	559,33			17 904 945	586,34
Holothuries léopards (B. Argus)	2 961 400	524,39	5 589 115	505,58			8 550 515	513,54
Holothuries mauritianas (A. Mauritiana)	1 669 250	731,18	1 325 790	544,64			2 995 040	636,86
Holothuries moutons (H. Lessoni)	152 800	402,11					152 800	402,11
Holothuries noires (A. Spinea)	2 443 500	518,28	357 650	423,40			2 801 150	472,14
Holothuries noires boules (A. Miliaris)	1 597 410	690,71	695 090	646,85			2 292 500	678,88
Holothuries noirs longs (A. Palauensis)	955 363	592,68	109 090	475,75			1 064 453	558,67
Holothuries tétés blancs (H. Fuscogilva)	10 464 843	718,97	6 155 560	749,86			16 620 403	730,15
Holothuries tétés noires (H. Whitmaei)	17 004 140	726,68	6 224 100	573,54			23 228 240	651,35
Holothuries trompes d'éléphant (H. Fuscopunctata)	304 360	413,48	35 190	619,40			339 550	432,55
Holothuries vertes (A. Chloronotus)	7 000	345,21	317 500	446,15			324 500	437,74
MOLLUSQUE								
Total	12 314 278	1 166,45	5 922 790	870,56			18 237 068	1 069,71
Araignées			17 900	933,14			17 900	933,14
Bénitiers	1 387 834	972,76	518 574	893,98			1 906 408	944,73
Bigorneaux			14 312	729,90			14 312	729,90
Coquillages divers	27 000	875,35	50 502	976,81			77 502	942,99
Grisettes	1 156 430	655,65	11 195	1 149,90			1 167 625	733,69
Huîtres	2 538 425	1 268,29	300 400	1 271,37			2 838 825	1 268,81
Poulpes	4 074 809	1 176,20	2 971 968	846,39			7 046 777	1 050,05
Sauteurs	492 000	1 454,14					492 000	1 454,14
Seiches / calmars	342 050	1 058,57	3 645	750,64			345 695	1 047,16
Trocas	180 380	945,63	2 034 294	938,11			2 214 674	938,84
Trocas chairs	2 077 650	1 561,70					2 077 650	1 561,70
Trocas coquilles	37 700	656,93					37 700	656,93
POISSON DU LARGE								
Total	6 626 900	1 091,60	13 912 172	960,11	2 549 070	860,09	23 088 142	977,48
Bonites	225 200	553,33	45 000	916,67	2 415	997,51	272 615	592,36
Divers autres pélagiques du large	159 000	856,39	35 360	902,65			194 360	874,90
Espadons	117 000	1 183,87					117 000	1 183,87
Mahi-Mahis	534 115	820,05	1 737 496	929,05	834 300	878,81	3 105 911	884,70
Marlins	388 840	1 191,72	869 740	842,33			1 258 580	925,52
Thons blancs	79 938	1 211,63	4 689 143	717,26			4 769 081	829,61
Thons divers	174 000	423,04	35 000	924,73			209 000	458,88
Thons jaunes	3 512 748	1 222,41	4 984 046	983,65	1 712 355	822,40	10 209 149	1 016,15
Thons obèses	145 000	2 796,61	33 562	864,85			178 562	1 830,73
Wahoos / tazards du large	1 291 059	1 046,08	1 482 825	1 051,15			2 773 884	1 048,51

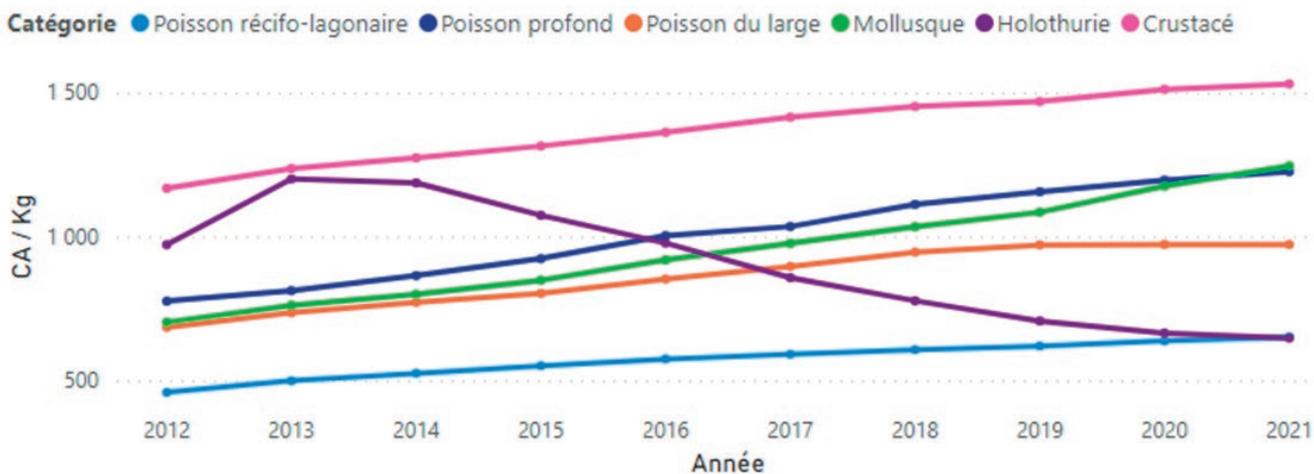
POISSON PROFOND								
Total	8 454 428	1 465,13	16 999 599	1 172,62	11 692 920	1 002,06	37 146 947	1 134,32
Brèmes olives	236 000	961,67	303 437	1 445,23	844 470	946,39	1 383 907	1 014,54
Carangues amoureuses	48 250	1 717,38	43 422	680,05	391 040	952,99	482 712	985,91
Loches Bagnards	31 440	1 125,66	984 955	1 253,50			1 016 395	1 233,32
Loches profondes	6 500	1 346,33	90 980	1 205,67	918 970	924,40	1 016 450	962,76
Vivaneaux divers			6 804	1 077,87			6 804	1 077,87
Vivaneaux flammes			90 330	1 182,87			90 330	1 182,87
Vivaneaux poulets	2 800	700,00	49 980	914,37			52 780	871,50
Vivaneaux roses	2 357 285	1 077,91	409 968	1 226,95			2 767 253	1 123,45
Vivaneaux rouges	5 772 153	1 571,24	15 019 723	1 193,49	9 538 440	1 010,53	30 330 316	1 147,68
POISSON RÉCIFO-LAGONAIRE								
Total	208 239 284	806,96	92 376 622	723,62	4 229 043	716,21	304 844 949	777,92
Aiguillettes / Orphies	1 440 000	622,20	960 100	491,55			2 400 100	596,50
Anglais					12 777	597,03	12 777	597,03
Balabios / Blancs Blancs / Matous	314 941	855,93	214 655	701,69			529 596	802,75
Becs de cane	11 525 550	836,90	12 815 762	620,21	1 776 420	604,12	26 117 732	719,40
Bécunes	44 500	473,14					44 500	473,14
Bossus	16 513 096	829,24	6 321 864	637,99	168 647	731,14	23 003 607	762,48
Brèmes	68 810	827,13	70 840	1 004,34			139 650	892,42
Carangues	2 026 619	897,50	667 066	668,16			2 693 685	840,52
Communards	24 000	710,69	4 000	800,00			28 000	740,46
Crocros	412 990	893,92	542 707	550,02			955 697	758,44
Dawas	19 597 929	840,04	6 894 241	737,68	25 545	650,00	26 517 715	809,82
Divers autres poissons récifo-lagonaires	4 569 625	811,26	556 547	816,46	4 183	592,88	5 130 355	804,52
Divers petits pélagiques / fritures	43 500	833,76	1 253 266	678,37			1 296 766	687,34
Glug-Glugs	52 815	684,62					52 815	684,62
Gueules rouges	468 347	995,81					468 347	995,81
Jaunets	257 666	879,74	935 536	619,49			1 193 202	668,28
Lanternes	632 891	983,89					632 891	983,89
Loches bleues	2 211 868	867,98	1 236 204	619,57	192 480	615,26	3 640 552	693,71
Loches divers	4 554 213	850,47	3 396 001	635,07			7 950 214	755,72
Loches grisettes	822 300	732,07	1 267 936	675,70	93 661	603,56	2 183 897	683,04
Loches rondes	45 482	1 577,43					45 482	1 577,43
Loches saumonées	1 879 505	810,36	12 781 555	637,64			14 661 060	682,32
Maquereaux	26 432 710	571,98	389 600	570,96			26 822 310	571,94
Mekouas	560 696	752,10	86 227	689,00	154 018	665,53	800 941	709,88
Mikwas	14 321	882,64					14 321	882,64
Mulets	31 996 344	694,83	19 307 619	619,70			51 303 963	679,10
Perches			651 029	1 213,39			651 029	1 213,39
Perroquets	21 559 777	964,13	5 321 133	813,93			26 880 910	916,00
Perroquets à bosses	4 683 100	1 046,60	3 403 079	650,20			8 086 179	861,61
Picots divers	1 896 301	924,97	1 205 543	843,65	23 335	650,00	3 125 179	902,14
Picots gris	26 636 175	1 081,43	18 000	809,83			26 654 175	1 078,63
Picots rayés	6 554 178	1 088,34	3 172 734	958,41			9 726 912	1 041,10
Pouattes	79 815	910,17	1 614 806	608,23			1 694 621	644,28
Prêtres	125 640	655,63					125 640	655,63
Raies et requins divers	46 595	914,77					46 595	914,77
Rougets de nuit	14 048 775	816,74	321 064	594,41	31 977	604,79	14 401 816	779,97
Rougets divers	1 864 347	881,72	357 430	655,65			2 221 777	825,20
Sabres	208 100	576,99					208 100	576,99
Sardines	305 900	749,51	73 250	722,12			379 150	743,42
Séριοles	166 250	700,49					166 250	700,49
Tazards du lagon	1 857 873	872,41	6 392 496	652,73	1 746 000	865,68	9 996 369	764,94
Wiwas / Ui-Uas	1 695 740	800,99	144 332	589,58			1 840 072	751,82
TOTAL	380 695 964	997,22	190 605 379	898,43	18 503 033	890,07	589 804 376	961,38



> Figure 36 : Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Sud sur les dix dernières années



> Figure 37 : Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Nord sur les dix dernières années





OBSERVATOIRE
DES PÊCHES CÔTIÈRES
NOUVELLE-CALÉDONIE

ADECAL Technopole | Immeuble Fonbonne – 2^e étage | 15 rue Charles de Verneilh, Quartier Latin
BP 2384 - 98846 Nouméa Cedex | Tel : +687 24 90 77
adecal@adecal.nc | www.technopole.nc | protege.spc.int

